

Insee Dossier

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes



N° 3

Septembre 2016

Dynamiques territoriales, métropolisation et réseaux en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes



*Signature provisoire. Le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'Etat avant le 1^{er} octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.



Avant-propos

Fruit d'un partenariat entre le Conseil économique et social environnemental régional (Ceser) et la direction régionale de l'Insee, cette étude a pour objectif d'analyser les dynamiques territoriales en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) afin d'identifier les domaines constituant des enjeux pour l'action publique en fonction des évolutions constatées.

Les dynamiques démographiques ont des effets sur l'ensemble de la société. D'une part, de nombreuses politiques publiques en dépendent, en premier lieu l'aménagement du territoire, les besoins d'infrastructures (transports, internet...) ou d'équipements (écoles...), la protection des espaces naturels... . D'autre part, l'afflux de population génère des besoins de services et donc des emplois présentsiels.

Les dynamiques d'emploi et le phénomène de métropolisation ont également des implications sur les territoires en matière de politiques publiques (appui aux activités créatrices d'emploi ou accompagnement des territoires en difficulté, infrastructures), de flux de population, de besoins de main-d'œuvre et de formations...

Cette étude a pour ambition, d'une part, de montrer les dynamiques de population et d'emploi et, d'autre part, d'analyser les effets positifs et négatifs de ces phénomènes.

Au regard des dynamiques existantes, cet état des lieux pourra être complété par des études approfondies sur certaines problématiques soulevées. Ainsi, l'analyse des migrations résidentielles appelle un approfondissement du profil des nouveaux arrivants par rapport à celui des habitants actuels et des besoins en matière d'infrastructures, services et équipements nécessaires (types de logements, crèches, offre de soins...).

Sommaire

Avant-propos	3
Synthèse	6
Les dynamiques démographiques territoriales	8
Un dynamisme démographique régional confirmé et différencié	8
Effets de l'attractivité démographique	16
Les dynamiques d'emploi et le phénomène de « métropolisation »	21
Définitions / Méthodologie / Pour en savoir plus	29

Synthèse

Vaste territoire peuplé de 5,8 millions d'habitants, la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) présente une grande variété de situations en matière de population, d'emploi, de profil économique. Quelles dynamiques territoriales traversent cette nouvelle grande région ? Quels effets produit l'attractivité démographique ? Quel profil métropolitain présente-t-elle ? La présente étude s'attache à répondre à ces différentes questions.

Depuis la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi Maptam, Bordeaux est juridiquement la seule métropole de la région. Or le phénomène de métropolisation étudié dans ce dossier se différencie de la notion purement administrative de métropole. Il est défini par des indicateurs classiques présents dans de nombreux travaux : la concentration de fonctions supérieures, la dynamique d'emploi, le développement de pôles secondaires, des flux importants et l'animation d'un réseau de territoires. Il s'appuie au préalable sur l'étude des dynamiques démographiques et des mouvements de population, ainsi que sur des phénomènes sociétaux qui y sont associés : étalement urbain, coût du foncier, déplacements domicile-travail.

Hervé Huart, Stéphane Levasseur, Insee

Dynamiques démographiques

Les dynamiques démographiques sur longue période à l'œuvre en ALPC sont analysées à travers le prisme du zonage en aires urbaines (*définitions*). Vingt-cinq grandes aires urbaines structurent le territoire régional : elles abritent deux habitants sur trois de l'ALPC.

Depuis longtemps dans la région, le dynamisme démographique est porté par un solde migratoire positif qui ne se dément pas dans les années récentes. Ce constat général masque cependant des disparités et certaines aires pâtissent d'un manque d'attractivité résidentielle, y compris parmi les grandes aires urbaines.

Entre 2007 et 2012, l'accroissement démographique s'accélère dans les couronnes périurbaines alors qu'il marque le pas dans la plupart des pôles urbains. Sur cette période, près des deux tiers de la croissance des grandes aires urbaines proviennent de leurs couronnes.

À l'écart des grandes aires urbaines, de nouvelles dynamiques territoriales émergent dans certains territoires plus isolés, où de nombreuses communes rurales cessent de perdre de la population. Il en va de même le long du littoral, où la majeure partie des communes confortent leur attractivité démographique.

Dans les couronnes, l'essor des activités destinées à la satisfaction des besoins des populations résidentes et touristiques (activités présentielle) se confirme, même si l'emploi reste concentré dans les pôles.

L'attractivité des aires urbaines, l'augmentation de la population, de l'emploi et des logements engendrent des conséquences sur les espaces naturels : les surfaces artificialisées, qui se développent au détriment des terres agricoles, progressent à un rythme supérieur à celui observé ailleurs en province. Le prix moyen au m² des logements, mesuré à

partir des cessions récentes, dépend pour une large part de l'éloignement du pôle urbain. Moins élevé dans les couronnes, il décroît au-delà des limites urbaines, sauf sur le littoral où la demande reste élevée.

Les ménages résidant dans les grands pôles et leur couronne disposent d'un niveau de vie médian plus élevé, même si au sein des grands pôles existent de fortes disparités de revenus. Les habitants dont le niveau de vie est plus faible s'installent davantage en périphérie, c'est aussi le cas des couples avec enfant(s). L'étalement urbain s'accompagne d'un allongement des trajets domicile-travail, quel que soit le type d'espace considéré. C'est pour les actifs résidant dans les pôles urbains de petite et moyenne taille que la distance au lieu de travail a le plus augmenté depuis 1968.

Dynamiques d'emploi et métropolisation

Les 33 zones d'emploi (*définitions*) qui maillent le territoire régional sont de surface et de poids variables. Leur orientation économique, leurs spécificités, leur histoire économique sont également différentes. Certaines sont tournées vers des activités productives et industrielles ou restent marquées par le poids dominant de l'agriculture, l'ALPC étant désormais la première région agricole de France. D'autres zones d'emploi privilégient les services aux entreprises ou à la population ; d'autres enfin affichent un positionnement généraliste, l'emploi s'y répartissant sans profil marqué.

Qualifiées de fonctions métropolitaines supérieures, les professions qui relèvent de la conception-recherche, des prestations intellectuelles, du commerce inter-entreprises, de la gestion et de la culture-loisirs sont traditionnellement bien implantées dans les grandes aires urbaines.

Leur présence, leur part dans l'emploi total, leur dynamique attestent de la métropolisation d'un territoire. En ALPC, ces fonctions sont notamment surreprésentées dans sept zones d'emploi : Niort, Bordeaux, Pau, mais aussi La Rochelle, Poitiers, Bayonne et Agen. Depuis trente ans, ces emplois des fonctions métropolitaines ont progressé davantage que l'emploi total. La hausse est sensible dans les grandes zones d'emploi mais également sur le littoral atlantique, dans des zones de taille plus modeste.

Si la métropolisation concerne en premier lieu les grands pôles urbains, d'autres territoires sont touchés par des phénomènes de même nature. Il peut s'agir de communes situées en périphérie des grandes villes, qui profitent de leur statut, de leurs infrastructures et de leur dynamisme. Mais cela peut aussi concerner des pôles secondaires, petites villes plus éloignées du pôle principal, qui jouent un rôle de relais et permettent une répartition de l'emploi plus équilibrée sur les territoires. Souvent, pour des raisons d'espace disponible et de coût du foncier, ces pôles secondaires se sont spécialisés dans des fonctions différentes de celles du pôle urbain.

La compréhension du fonctionnement des territoires passe également par l'analyse de certains flux, en particulier ceux qui relient les sièges des entreprises avec leurs établissements. Une part importante des établissements d'ALPC dépendent de centres de décision implantés non seulement en Île-de-France mais aussi ailleurs en France.

Même sans tenir compte des liens avec l'Île-de-France, la dépendance des établissements d'ALPC est plus marquée que le rayonnement de sièges de la région sur des établissements extrarégionaux.

Ainsi, l'hétérogénéité de l'évolution des territoires de l'ALPC, tant au plan

démographique qu'à celui de l'emploi montre que les dynamiques ne dépendent pas uniquement de la taille des métropoles et pôles urbains qui animent ces territoires.

Ces évolutions font apparaître des déséquilibres dessinant des enjeux pour l'action publique que ce soit en matière d'urbanisme, d'équipements et

infrastructures ou en matière d'animation économique et de formation. ■

Les dynamiques démographiques territoriales

Un dynamisme démographique régional confirmé et différencié

La croissance démographique est forte dans la région, notamment dans les vingt-cinq grandes aires urbaines, qui concentrent deux tiers des habitants. Dans celles-ci, la population progresse plus vite dans les couronnes que dans les pôles. L'apport migratoire est déterminant. Sur la période récente, un quart de la croissance de la population se produit hors des grandes aires urbaines.

Adeline Béoutis, Céline Galinier, Insee

Avec 5,8 millions d'habitants, la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) est la 4^e région de France la plus peuplée. L'aire urbaine de Bordeaux regroupe 20 % de la population (1,16 million d'habitants en 2012), ce qui lui confère un rôle majeur pour le territoire régional. La région ALPC gagne 1,1 million d'habitants entre 1968 et 2012. L'aire urbaine bordelaise contribue pour un tiers à cette croissance démographique.

Sur les années récentes, le dynamisme démographique de la région ALPC se confirme. L'accroissement annuel est supérieur à celui des régions de province (France métropolitaine hors Île-de-France) : +0,6 % contre +0,5 % sur la période 2007-2012 (figure 1). L'apport migratoire reste un facteur déterminant, expliquant 93 % de la croissance démographique de la région. En province, un tiers de la variation de population provient de l'excédent migratoire, les deux tiers du solde naturel. Le solde migratoire de la région ALPC est excédentaire avec presque toutes les autres régions, principalement les Hauts-de-France, l'Île-de-France et le Centre-Val de Loire. Avec la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, les échanges sont déficitaires : la région ALPC perd près de 1 000 personnes par an au profit de cette région voisine.

Des villes-centres en retrait

Tous les territoires de la région ne bénéficient pas de la même attractivité. Entre 2007 et 2012, le solde migratoire apparent est négatif dans une aire urbaine sur quatre. Ce manque d'attractivité résidentielle les concerne de plus en plus, et notamment les grandes. Celles de Châtelleraut, Cognac, Tulle, Guéret et Pau ont un solde migratoire apparent négatif. Ce déficit migratoire est nouveau par rapport à la période 1968-2007, hormis à Cognac.

1 Fort impact des flux migratoires dans la dynamique démographique en ALPC

Évolution annuelle moyenne de population entre 1968 et 2012

Variation de la population	Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes			Province		
	1968-1990	1990-2007	2007-2012	1968-1990	1990-2007	2007-2012
	Unité : %					
Taux annuel moyen	+0,41	+0,56	+0,64	+0,52	+0,49	+0,50
dont variation due au solde naturel	+0,09	-0,02	+0,05	+0,47	+0,33	+0,34
dont variation due au solde migratoire	+0,32	+0,58	+0,59	+0,05	+0,16	+0,16

Note : Province = France métropolitaine hors Île-de-France.

Source : Insee, Recensements de la population

Au sein des 25 grandes aires urbaines régionales, la ville-centre perd des habitants dans deux cas sur trois du fait d'un solde migratoire négatif, sauf Royan et Villeneuve-sur-Lot où la baisse s'explique par un solde naturel déficitaire. La commune de Bordeaux gagne des habitants : le solde migratoire négatif y est compensé par l'excédent des naissances sur les décès.

De nouvelles dynamiques territoriales en dehors des grandes aires urbaines

En 44 ans, l'influence des grandes aires urbaines dans le maillage territorial s'est renforcée : en 2012, elles accueillent sept habitants sur dix contre six sur dix en 1968 (figure 2). Ce phénomène est encore plus marqué dans les couronnes des grands pôles urbains. Cette concentration de population concerne surtout les aires de plus de 200 000 habitants : Bordeaux, Bayonne, Poitiers, Pau et La Rochelle (figure 3), hormis Limoges dont le poids dans la population régionale est stable.

Toutefois, la croissance démographique n'est plus seulement le fait des grandes aires urbaines. Elle irrigue progressivement de nouveaux territoires. Entre 2007 et 2012, un quart de l'accroissement démographique s'observe en dehors des grandes aires urbaines (figure 4). Ces dernières expliquaient la quasi-totalité du gain de population

régional dans les années 1970 car les territoires hors influence des villes perdaient des habitants. Dès les années 1990, la contribution à la croissance des grandes aires se réduit : 87 % entre 1990 et 2007, puis 74 % entre 2007 et 2012. En effet, de nouvelles dynamiques territoriales émergent en dehors des aires urbaines. De plus, la croissance démographique ralentit dans certaines d'entre elles.

Les territoires du littoral expliquent en partie ce phénomène ; ils sont en effet doublement attractifs par le cadre de vie offert et leur proximité des grandes aires urbaines de la façade atlantique.

Leur dynamisme n'est pas nouveau mais il se renforce. L'aire urbaine bordelaise continue de s'étendre vers le littoral médocain, et la côte landaise, entre Soustons et Biscarrosse, gagne des habitants. Par ailleurs, ces nouvelles dynamiques territoriales traduisent l'extension des aires urbaines. Ainsi, les communes bordant les couronnes périurbaines sont de plus en plus nombreuses à gagner de la population : au nord de l'aire urbaine de Dax, au sud-est de celle de Bordeaux, et autour de celles de Royan, Rochefort et Saintes. Les grands axes structurants attirent de nouveaux habitants : l'A10 entre Saintes et Bordeaux, l'A62 entre Bordeaux et Agen, l'A63 au sud de Bordeaux. Ces territoires continuent de gagner de la population. Enfin, entre 2007 et 2012,

2 Grandes aires urbaines : deux tiers des habitants de la région

Population 2012 par type d'espace en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

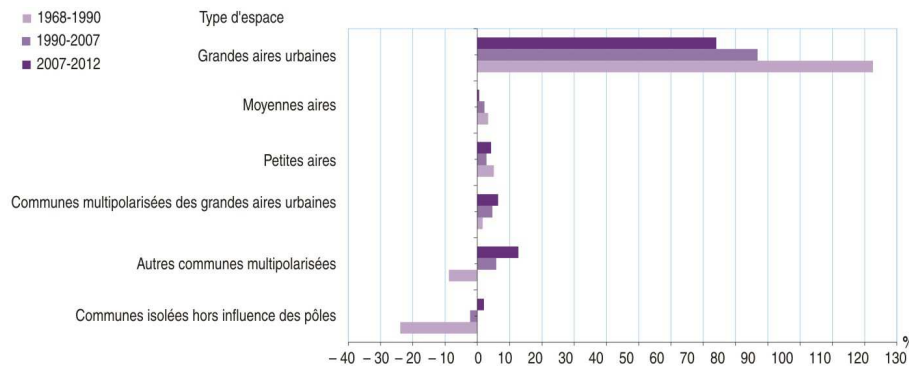
Type d'espace	Population 2012	Répartition spatiale (%)	
		2012	1968
Grands pôles urbains	2 668 870	45,9	42,9
Couronnes des grands pôles urbains	1 164 259	20,0	15,2
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	223 104	3,8	3,9
Moyens pôles	172 397	3,0	3,3
Couronnes des moyens pôles	40 133	0,7	0,7
Petits pôles	409 384	7,0	7,9
Couronnes des petits pôles	32 831	0,6	0,6
Autres communes multipolarisées	489 355	8,4	10,2
Communes isolées hors influence des pôles	608 261	10,5	15,4
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	5 808 594	100,0	100,0

Note : une aire urbaine se compose du pôle urbain et de sa couronne.

Source : Insee, Recensements de la population

4 Un quart de la croissance régionale en dehors des grandes aires urbaines entre 2007 et 2012

Contribution des territoires à la variation de population depuis 1968 en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes



Lecture : sur la période 2007-2012, les communes multipolarisées des grandes aires expliquent 6 % de la croissance démographique régionale. Entre 1968 et 1990, elles en expliquaient 2 %.

Source : Insee, Recensements de la population

hors de l'influence des villes, de nombreuses communes rurales cessent de perdre des habitants, et ce dans tous les départements de la région.

Parallèlement, de nombreuses grandes aires urbaines sont en perte de vitesse sur la période récente, comparé à la période 1968-2007 (figure 5). Sur la période 2007-2012, seules Marmande, Périgueux, Mont-de-Marsan, Bayonne, Bordeaux et Bergerac ont

un rythme d'accroissement annuel moyen de population sensiblement plus élevé. D'autres aires maintiennent leur croissance démographique, mais pour beaucoup, la perte de vitesse est importante. Les aires de Pau et Châtelleraut perdent 0,8 point de croissance annuelle moyenne, Brive-la-Gaillarde 0,5 point et Poitiers 0,4 point. Certains territoires perdent des habitants, comme l'aire de Châtelleraut,

3 41 % de croissance démographique dans les grandes aires urbaines d'ALPC

Population et dynamique des 25 grandes aires urbaines de la région

Grande aire urbaine	Population au 1 ^{er} janvier 2012	Taux de croissance annuel moyen 1968-2012 (en %)
Bordeaux	1 158 431	+ 1,0
Bayonne	288 359	+ 1,0
Limoges	282 971	+ 0,5
Poitiers	255 831	+ 1,0
Pau*	240 857	+ 0,8
La Rochelle*	207 211	+ 1,0
Angoulême	180 593	+ 0,5
Niort*	153 711	+ 0,7
Agen*	111 663	+ 0,7
Périgueux	102 417	+ 0,6
Brive-la-Gaillarde	101 435	+ 0,6
Bergerac	81 311	+ 0,5
Mont-de-Marsan*	70 010	+ 0,8
Châtelleraut*	69 836	+ 0,3
Dax	64 529	+ 0,9
Arcachon-La Teste	63 286	+ 1,1
Saintes	62 263	+ 0,6
Villeneuve-sur-Lot	56 418	+ 0,4
Rochefort	55 836	+ 0,4
Royan	48 214	+ 0,9
Cognac	47 796	+ 0,1
Marmande	36 566	+ 0,6
Libourne	36 144	+ 0,3
Guéret	31 518	+ 0,1
Tulle	30 875	- 0,1
Total	3 838 081	+ 0,8

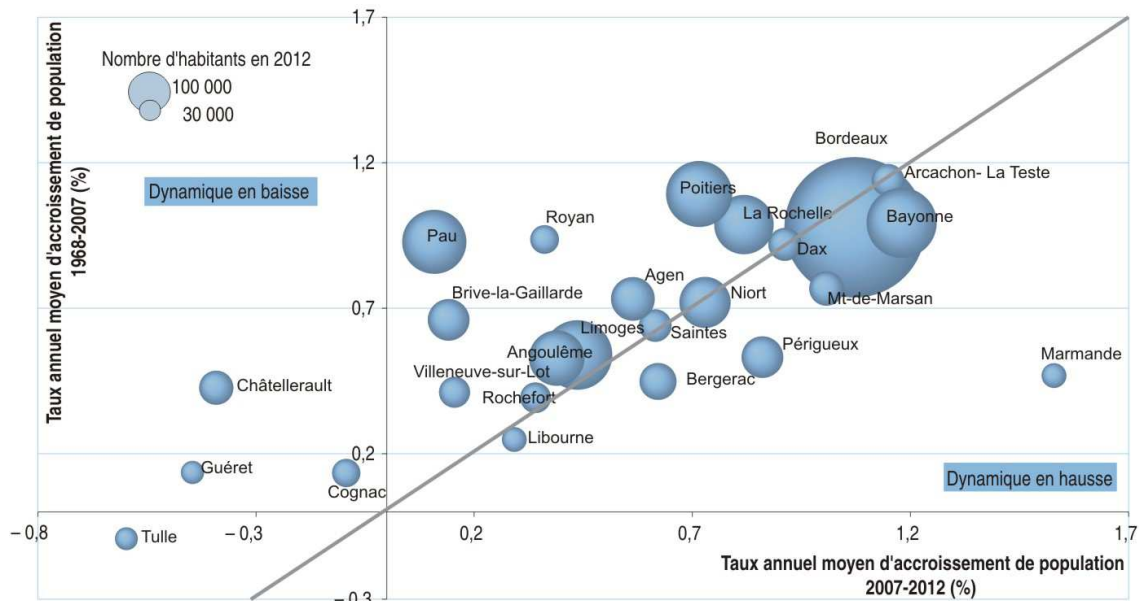
* : communes de l'aire urbaine dépassant la frontière régionale.

Source : Insee, Recensements de la population

dont la population commence à baisser sur la période récente. Les aires de Cognac, Guéret et Tulle sont également en décroissance démographique. Par ailleurs, de nombreuses communes rurales continuent de perdre des habitants dans le sud de la Vienne, la Haute-Vienne, la Creuse, la Corrèze et au sud des Pyrénées-Atlantiques (figures 6 et 7).

5 Une dynamique démographique en baisse dans la plupart des grandes aires urbaines

Grandes aires urbaines de l'ALPC : dynamique démographique comparée 2007-2012 et 1968-2007



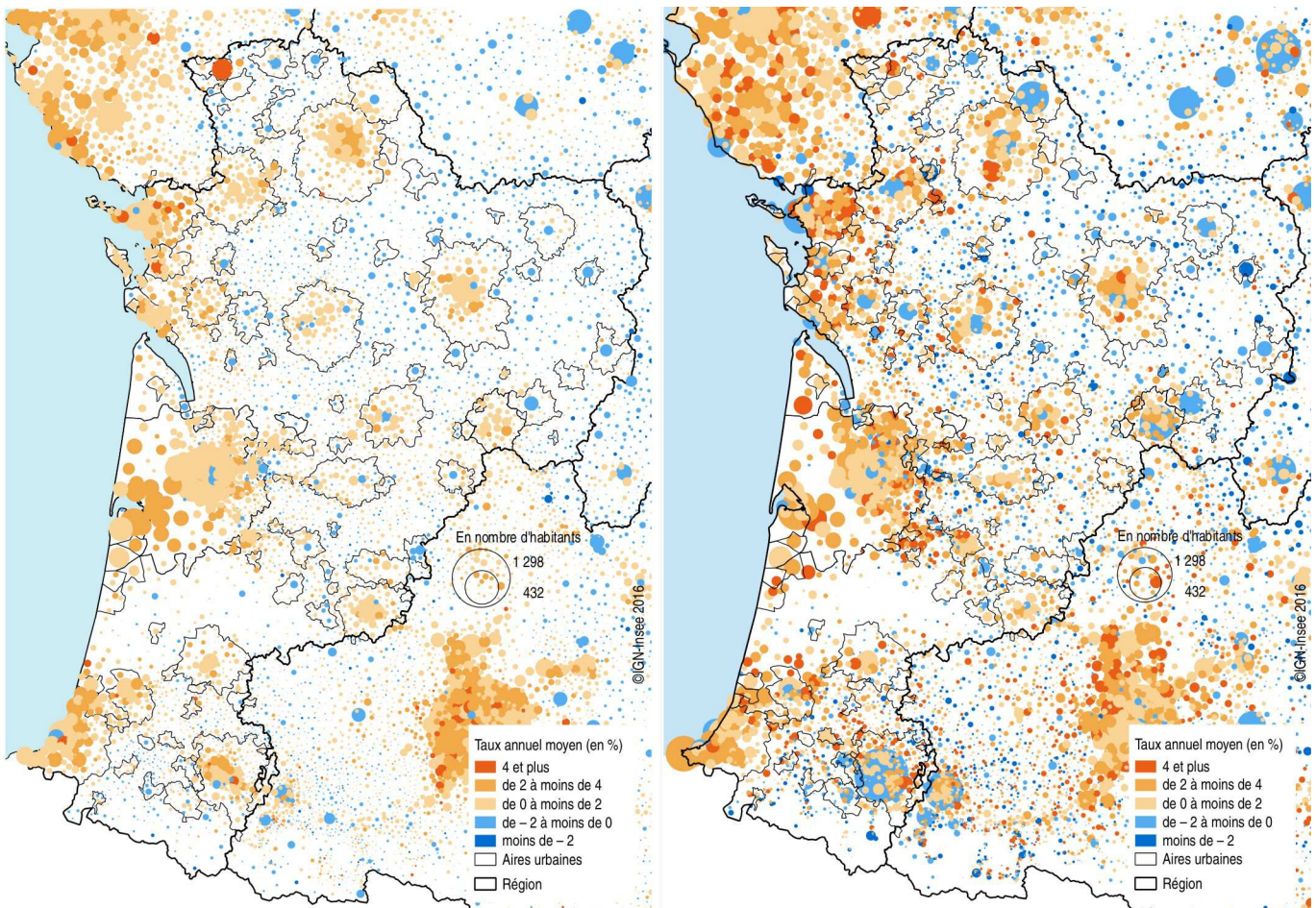
Note : y compris communes de l'aire urbaine dépassant la frontière régionale.

Lecture : Dans l'aire urbaine de Périquieux, la population progresse de 0,9 % par an en moyenne de 2007 à 2012, pour atteindre 102 400 habitants en 2012. Périquieux est située à droite de la ligne grise, ce qui signifie que sa dynamique démographique est en hausse ; en effet, l'augmentation était de 0,5 % par an sur la période 1968-2007.

Source : Insee, Recensements de la population

6-7 Une croissance démographique en dehors des aires urbaines

Évolution annuelle moyenne de la population par commune d'ALPC : 1990-2007 (à gauche) et 2007-2012 (à droite)



Source : Insee, Recensements de la population

En couronne périurbaine, une accélération de la croissance démographique

Entre 2007 et 2012, l'accroissement démographique s'accélère en couronne et ralentit dans les pôles urbains. Il atteint + 1,5 % en moyenne dans les couronnes des grandes aires en ALPC, ce qui correspond au rythme de croissance des années 1970 lors du mouvement de périurbanisation. De façon continue depuis 1975, l'accroissement démographique constaté en couronne périurbaine dépasse celui des pôles. Dans les années 1970, il atteint 1,4 % annuel, puis ralentit progressivement dans les années 1980, pour remonter à ce niveau sur les années récentes. De la même façon, la périurbanisation se poursuit autour des pôles moyens et s'accélère sur la période 2007-2012 (figure 8).

Dans la plupart des grandes aires urbaines, la couronne périurbaine gagne en attractivité entre 2007 et 2012 (figure 9). Ce regain démographique de la périphérie est particulièrement important à Brive-la-Gaillarde, Marmande, Villeneuve-sur-Lot, Pau et Limoges. Dans ces couronnes périurbaines, la vitesse d'accroissement fait plus que doubler par rapport à la période 1968-2007. Ces périphéries s'étaient peu densifiées sur les périodes passées, leurs taux annuels d'accroissement démographique ne

8 Les pôles de plus de 5 000 emplois en perte de vitesse

Évolution de la population par type d'espace depuis 1968 en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Unité : %

Type d'espace	Taux de croissance annuel moyen			
	1968-2012	1968-1990	1990-2007	2007-2012
Grands pôles urbains	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,6	+ 0,4
Couronnes des grands pôles urbains	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,1	+ 1,5
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1
Moyens pôles	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3	- 0,1
Couronnes des moyens pôles	+ 0,6	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,8
Petits pôles	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,3
Couronnes des petits pôles	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,6
Autres communes multipolarisées	+ 0,1	- 0,4	+ 0,4	+ 1,0
Communes isolées hors influence des pôles	- 0,4	- 0,7	- 0,1	+ 0,1
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,6	+ 0,6

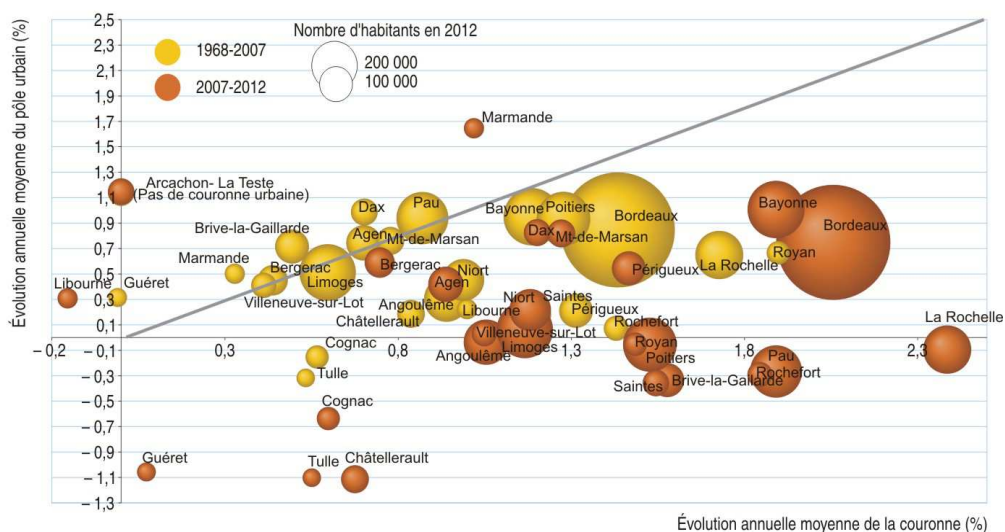
Note : une aire urbaine se compose du pôle urbain et de sa couronne.
Source : Insee, Recensements de la population

dépassant pas 1 % (sauf à Pau). Autour des pôles urbains de Bordeaux, Bayonne et La Rochelle, la croissance s'intensifie en couronne également, avoisinant un rythme annuel moyen de 2 %. Après un fort mouvement de périurbanisation dans les années 1970, la densification ralentit en couronne de ces pôles dans les années 1980 et 1990 pour retrouver une forte attractivité sur la période récente. En périphérie de Dax et Mont-de-Marsan, l'attractivité augmente également mais de façon plus progressive et avec une

moindre intensité : respectivement + 1,2 % et + 1,3 % annuel entre 2007 et 2012. Néanmoins, certaines couronnes périurbaines ne connaissent pas de regain démographique. C'est le cas par exemple pour Tulle, Guéret, Royan, Cognac et Châtelleraut. Cependant, la périphérie de Royan maintient un très bon niveau d'attractivité : + 1,5 % entre 2007 et 2012. Sur cette période, la couronne urbaine de Libourne commence à perdre des habitants.

9 Des couronnes plus attractives que leurs pôles urbains dans les grandes aires urbaines d'ALPC

Grandes aires urbaines : dynamique démographique différenciée entre le pôle urbain et sa couronne



Note : y compris communes de l'aire urbaine dépassant la frontière régionale.

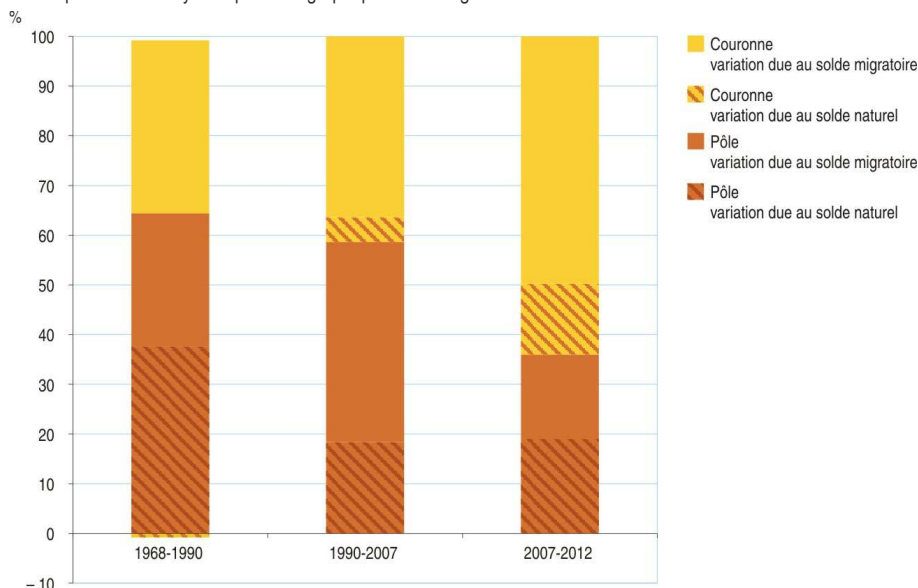
Lecture : 1,16 million de personnes résident dans l'aire urbaine de Bordeaux en 2012. De 2007 à 2012 (cercle orange), la population y progresse de 2,1 % par an en moyenne dans la couronne (axe des abscisses) et de 0,7 % dans le pôle. Sur la période 1968-2007 (cercle jaune), la progression était respectivement de 1,4 % et 0,8 % par an. Les deux cercles représentant Bordeaux sont situés à droite de la ligne grise, ce qui illustre que la population s'accroît relativement plus vite dans la couronne que dans le pôle, sur les deux périodes.

Source : Insee, Recensements de la population

Le solde migratoire est le principal facteur de croissance démographique dans les couronnes des grandes aires, et ce depuis les années 1970. Entre 2007 et 2012, il représente la moitié de la variation de population des grandes aires urbaines de la région (+ 133 900 habitants) et il progresse par rapport aux périodes précédentes (figure 10). Les couronnes périurbaines sont le principal bénéficiaire des départs des villes-centres, ce qui participe à leur gain de population (encadré 1). L'attrait des ménages pour les couronnes périurbaines s'explique notamment par le niveau des prix de l'immobilier, qui est plus élevé dans les pôles. L'installation en couronne permet d'accéder au logement souhaité (surface plus importante, terrain, proximité de la nature...) à un coût relativement moins élevé. Cette croissance dans les couronnes s'accompagne du développement d'infrastructures (routes, réseau de transports en commun, accès au haut débit qui s'améliore...) et de créations d'équipements dans les communes qui se développent.

10 Flux migratoires et excédent des naissances favorables à la dynamique démographique des couronnes périurbaines

Décomposition de la dynamique démographique dans les grandes aires urbaines de l'ALPC



LECTURE : De 2007 à 2012, l'évolution de la population est due au solde migratoire en couronne (50 % de l'évolution), au solde naturel en couronne (14 %), au solde migratoire dans le pôle (17 %) et au solde naturel dans le pôle (19 %).

Source : Insee, Recensements de la population

Plus de 60 % des migrations résidentielles se font à destination des grandes aires urbaines

En 2013, un habitant sur dix de l'ALPC avait changé de commune de résidence au cours de l'année précédente. Plus de 60 % de ces échanges sont à destination des grandes aires urbaines de l'ALPC.

Ces migrations résidentielles relèvent de deux schémas de fonctionnement : les migrations internes à l'aire urbaine et celles vis-à-vis de l'extérieur (figure 11).

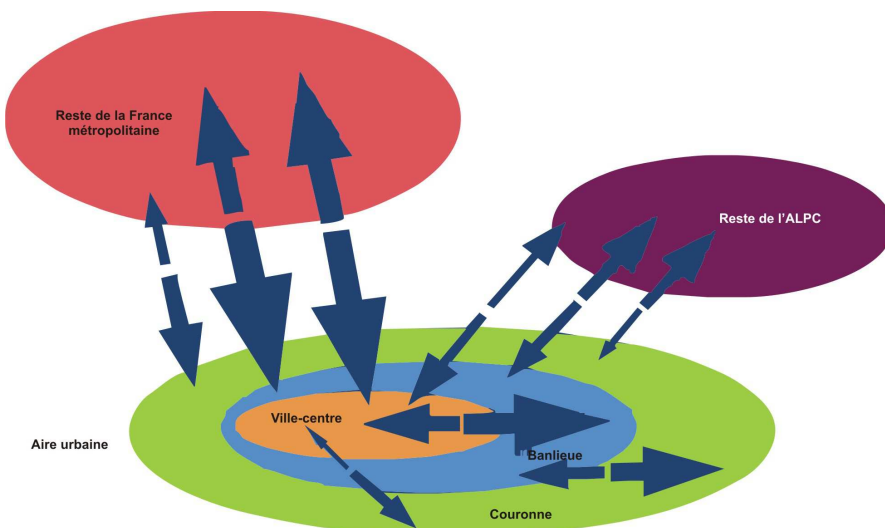
À l'intérieur des vingt-cinq grandes aires urbaines de l'ALPC tout d'abord, les choix résidentiels sont quasi identiques : un étalement résidentiel de la ville-centre vers la banlieue et de la banlieue vers la couronne.

Ensuite, les échanges avec l'extérieur se font en majorité avec le reste de la France métropolitaine. Le pôle urbain en est le premier bénéficiaire : dans les vingt-cinq grands pôles urbains, plus de la moitié du solde migratoire provient de l'apport de la France métropolitaine (plus de 90 % pour les pôles urbains de Niort, Royan, Mont-de-Marsan et La Rochelle). Les échanges entre les grands pôles urbains et le reste de l'ALPC se font davantage au bénéfice de ce dernier : pour deux tiers des grands pôles urbains, les départs vers le reste de la région excèdent les arrivées, notamment à proximité immédiate des aires. Pour les autres, le reste de l'ALPC contribue de façon moins marquée au solde migratoire, excepté pour les pôles urbains de Poitiers et Angoulême.

Les couronnes périurbaines sont également attractives. Dans deux aires urbaines sur trois, le solde migratoire est majoritairement lié aux arrivants du pôle urbain, et dans une sur trois aux arrivants du reste de la France métropolitaine. L'étalement résidentiel vers le reste de l'ALPC se poursuit aussi pour 16 couronnes périurbaines.

11 Des migrations résidentielles plus importantes en provenance du reste de la France métropolitaine

Schéma de fonctionnement des migrations résidentielles en ALPC : l'exemple de l'aire urbaine de Bordeaux



Note : cette figure illustre de manière schématique le fonctionnement des migrations résidentielles entre les différents types de territoire. Les flèches reflètent l'importance relative des flux pour l'aire urbaine de Bordeaux, sans être strictement proportionnelles aux flux.

Source : Insee, Recensement de la population 2013

En outre, le solde naturel contribue toujours peu à la croissance démographique des couronnes, à hauteur de 22 % entre 2007 et 2012, même si l'excédent des naissances sur les décès y est en progression.

Dans le même temps, la dynamique des pôles urbains s'essouffle. Entre 2007 et 2012, seuls ceux de Périgueux et Marmande gagnent en attractivité. Dans de nombreux cas, la dynamique démographique y est stable ou en baisse.

Sur la période récente, davantage de pôles urbains perdent des habitants. Entre 1968 et 2007, Tulle et Cognac étaient les seuls. Entre 2007 et 2012, ils sont au nombre de douze :

- Angoulême, Brive-la-Gaillarde, Châtelleraut, Cognac, Guéret, La Rochelle, Pau, Poitiers, Rochefort, Royan, Saintes et Tulle.

Les deux tiers de la croissance des aires urbaines en périphérie des pôles

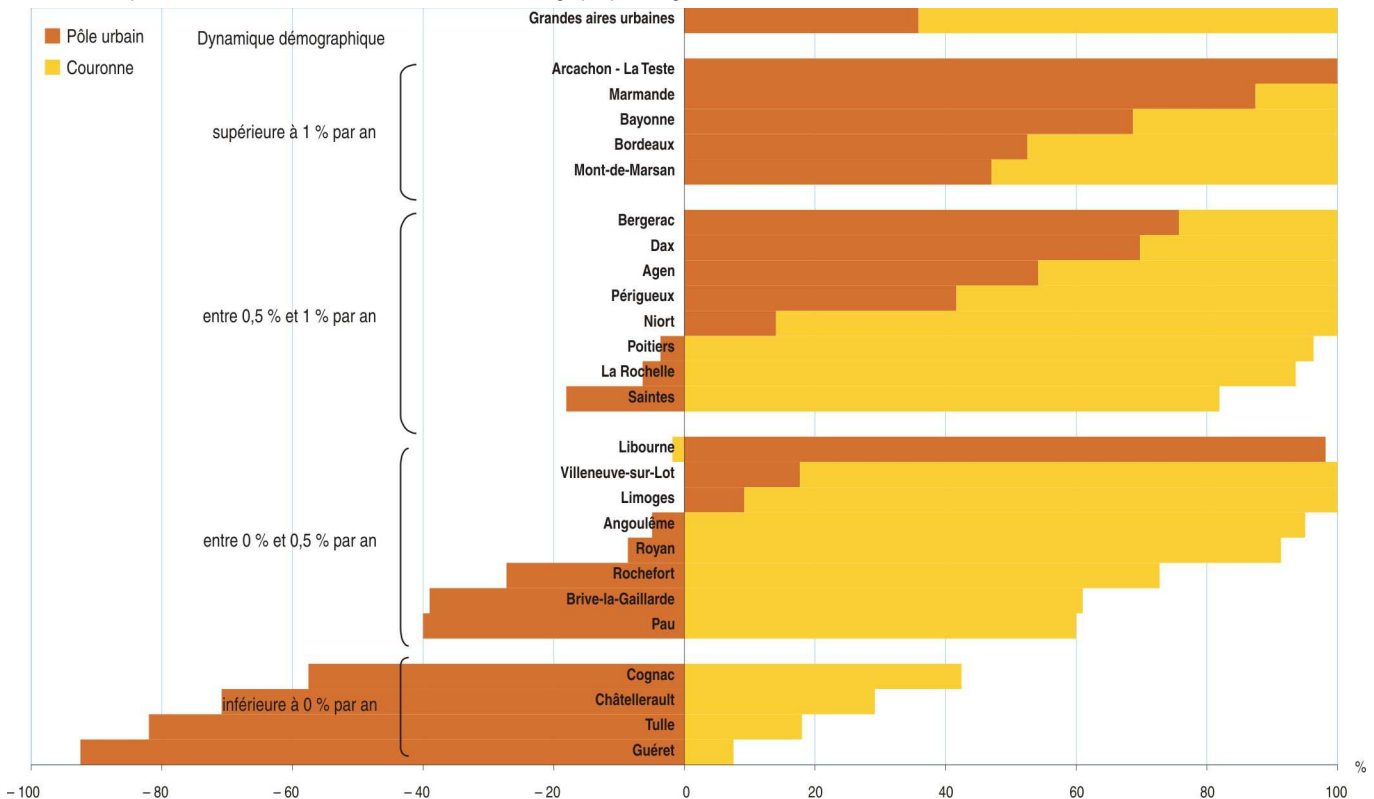
Les grands pôles concentrent en moyenne 70 % de la population des grandes aires urbaines, mais ils n'expliquent plus que 36 % de leur croissance entre 2007 et 2012 (62 % sur la période 1968-2007). Désormais, le rôle des couronnes dans la croissance urbaine est prédominant. Sans une dynamique équilibrée entre le pôle urbain et sa couronne, la croissance démographique est le plus souvent modérée.

En région ALPC, lorsque le pôle urbain est attractif, le rythme de croissance de l'aire urbaine est souvent supérieur à 0,5 % (figure 12). Entre 2007 et 2012, dans les aires de Marmande, Bayonne, Bordeaux et Mont-de-Marsan, la dynamique équilibrée entre le pôle et sa couronne périurbaine se traduit même par une croissance de la population supérieure à + 1 % annuel. Sur les aires de Bergerac, Dax, Agen et Périgueux, la croissance démographique

est également élevée avec un rythme annuel compris entre + 0,5 % et + 1 %. Dans toutes ces aires urbaines, le pôle urbain contribue à plus de 40 % à la croissance de l'aire urbaine. Sans cette dynamique du cœur urbain, on constate une dynamique globale de l'aire urbaine modérée voire négative. D'une part, la densité d'habitat se trouve dans les pôles, d'autre part, la croissance des couronnes périurbaines s'explique en partie par les arrivées en provenance des pôles. Pour autant, certaines aires urbaines maintiennent une bonne croissance démographique malgré un pôle urbain stable ou en recul : Poitiers, La Rochelle et Saintes. Pour ces derniers, la croissance en couronne périurbaine est élevée (supérieure à + 1,5 % annuel) et porte seule la croissance urbaine. Cependant, sur les aires urbaines de Poitiers et La Rochelle la croissance ralentit sur la période récente (respectivement - 0,3 point et - 0,2 point en évolution annuelle).

12 Des situations très contrastées entre les grandes aires urbaines de la région

Contribution du pôle urbain et de la couronne dans la croissance démographique des grandes aires urbaines entre 2007 et 2012 en ALPC



Note : y compris communes de l'aire urbaine dépassant la frontière régionale.
 Lecture : Dans l'aire urbaine de Bergerac, l'accroissement démographique est compris entre 0,5 % et 1 % par an de 2007 à 2012. Cette évolution se décompose entre le pôle urbain (qui explique 76 % de l'augmentation) et la couronne (24 %).
 Source : Insee, Recensements de la population

Des pôles urbains toujours structurants pour l'emploi et une dynamique d'emploi en périphérie des grandes aires urbaines confirmée

Le gain de population est le plus marqué dans les couronnes périurbaines, tandis que l'emploi reste concentré dans les grands pôles. En trente ans, ceux-ci renforcent leur caractère structurant : en 2012, 60 % de l'emploi régional y est localisé, contre 54 % en 1982. La croissance de l'emploi se localise surtout en banlieue (+ 77 %), peu en villes-centres (+ 16,5 %). Pour autant, de nombreux

habitants choisissent de s'éloigner de leur lieu de travail pour résider en périphérie urbaine. Ainsi, la croissance de l'emploi dans les grands pôles urbains est de 36 % depuis 1982, mais la population n'augmente que de 18 % (figure 13).

Dès les années 1990, une dynamique d'emploi démarre dans la couronne périurbaine ; le rythme annuel moyen entre 1990 et 2007 (+ 1,2 %) rattrape celui du pôle (+ 1,3 %). Les activités au service des populations résidentes s'y sont fortement développées, expliquant souvent la totalité du gain d'emploi. Quelques aires urbaines font exception avec une légère progression

des emplois de la sphère productive entre 1990 et 2012 : Bayonne, Bordeaux, Rochefort, Niort et Royan. Généralement, l'emploi productif progresse dans les banlieues tandis qu'il baisse en couronne et dans les villes-centres. En 2012, 63 % de l'emploi des couronnes périurbaines concerne les activités présentes. Entre 2007 et 2012, la dynamique d'emploi est en perte de vitesse dans la plupart des territoires (- 0,9 point annuel dans les grands pôles par rapport à 1990-2007), mais la croissance d'emploi se maintient dans les couronnes périurbaines.

13 L'emploi progresse deux fois plus vite que la population dans les grands pôles

Évolution de l'emploi et de la population depuis 1982 en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Unité : %

Type d'espace	Évolution annuelle moyenne 1982-2012		Évolution annuelle moyenne de l'emploi		
	Emploi	Population	1982-1990	1990-2007	2007-2012
Grands pôles urbains	+ 1,0	+ 0,6	+ 0,8	+ 1,3	+ 0,4
Couronnes des grands pôles urbains	+ 0,8	+ 1,2	- 0,2	+ 1,2	+ 1,1
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	+ 0,1	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	+ 0,4
Moyens pôles	+ 0,6	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,1	- 0,4
Couronnes des moyens pôles	+ 0,1	+ 0,7	- 0,7	+ 0,3	+ 0,9
Petits pôles	+ 0,4	+ 0,1	- 0,0	+ 0,8	- 0,1
Couronnes des petits pôles	- 0,5	+ 0,5	- 1,0	- 0,0	- 1,1
Autres communes multipolarisées	- 0,3	+ 0,4	- 1,4	- 0,0	+ 0,7
Communes isolées hors influence des pôles	- 0,4	- 0,2	- 1,4	+ 0,1	- 0,1
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,2	+ 1,0	+ 0,4

Source : Insee, Recensements de la population, exploitation complémentaire au lieu de travail

L'extension territoriale et la densification dans la croissance démographique

L'évolution de population des aires urbaines peut être décomposée selon les effets d'extension territoriale et de densification, deux formes d'accroissement de l'emprise territoriale de la ville :

- L'effet densification apparaît lorsque les territoires déjà sous influence urbaine gagnent en population. Il est mesuré par l'accroissement de population à périmètre constant (celui de 2010).
- L'effet d'extension territoriale est lié au fait que des actifs viennent travailler de plus loin dans les pôles urbains. Il est mesuré par la différence de population en 1999 entre l'ancien et le nouveau zonage.

En ALPC, la population des grandes aires urbaines augmente de 690 000 habitants entre 1999 et 2012 : 61 % par densification et 39 % par extension territoriale. La densification se traduit par l'élévation d'immeubles, la construction dans les « dents creuses » du tissu urbain, la réhabilitation de friches (industrielles ou ferroviaires), et en couronne périurbaine par l'urbanisation et le morcellement de parcelles. Les opérations de densification réduisent la consommation d'espace et limitent les risques d'allongement des déplacements ou de nuisances environnementales. Les aires de Rochefort, Arcachon et Royan, en bordure littorale, s'accroissent principalement par densification (figure 14) : celle-ci explique la totalité de la croissance urbaine sur Rochefort et Arcachon, 76 % sur Royan. Le facteur densification est également prédominant sur Pau et Périgueux où 85 % de l'accroissement démographique de l'aire en résulte. Les aires d'influence de Pau et Périgueux se sont fortement étendues, mais plutôt entre 1968 et 1999.

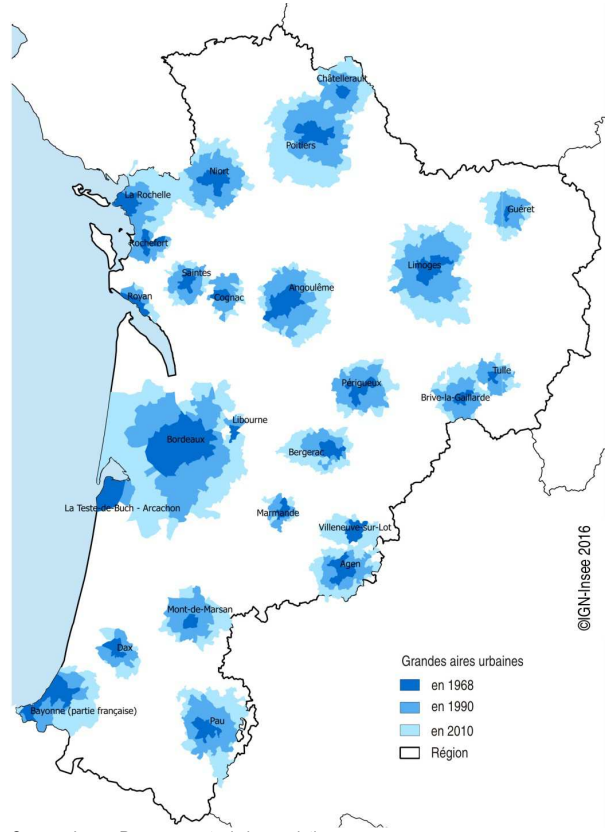
Souvent, l'extension territoriale se combine à la densification et joue un rôle dans la croissance urbaine. Elle génère ainsi entre 35 % et 50 % de la croissance démographique dans la moitié des aires urbaines. L'aire bordelaise gagne ainsi 250 000 habitants entre 1999 et 2012, dont 95 500 habitants par extension de sa couronne périurbaine (38 %).

Dans certaines aires, l'extension territoriale prédomine dans la croissance urbaine. Par exemple, le gain de population à Villeneuve-sur-Lot et, dans une moindre mesure, Angoulême provient majoritairement de l'entrée de nouvelles communes dans leur aire d'influence (respectivement 72 % et 57 % expliqué par l'effet extension territoriale).

Sur une plus longue période (1968-2010), la surface des grandes aires urbaines a progressé, surtout entre 1968 et 1990 (figure 15).

15 Une progression de la surface des grandes aires urbaines plus marquée entre 1968 et 1990

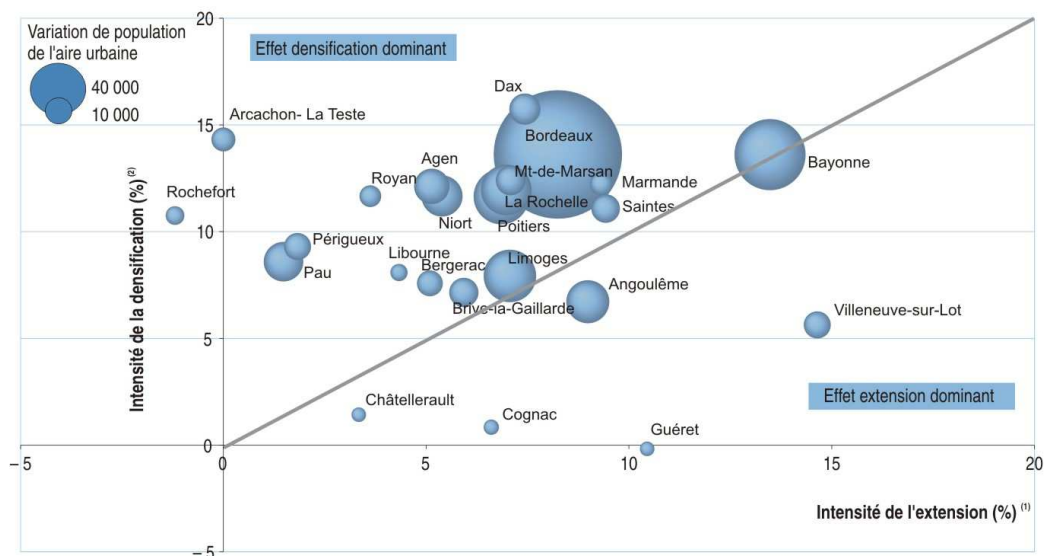
Évolution de l'aire d'influence des villes en ALPC entre 1968 et 2010



Source : Insee, Recensements de la population

14 Un effet de densification majoritaire pour l'aire urbaine de Bordeaux entre 1999 et 2012

Décomposition de l'évolution des grandes aires urbaines entre densification et extension territoriale en ALPC



(1) : population 1999 dans les nouvelles communes rattachées à l'aire en 2010 / population 2012 de l'aire urbaine x 100

(2) : population 2012 (contour 2010) – population 1999 (contour 2010) / population 2012 de l'aire urbaine x 100

Note : l'aire urbaine de Tulle n'apparaît pas ; l'indicateur ne peut pas être calculé pour cette aire dont la population baisse entre 1999 et 2012.

Lecture : 15 % de la population 2012 de l'aire de Villeneuve-sur-Lot est issue de son extension territoriale et 6 % de sa densification depuis 1999.

Source : Insee, Recensements de la population 1999 et 2012

Effets de l'attractivité démographique

L'artificialisation des sols progresse, en particulier dans les couronnes des aires urbaines. Le prix du foncier est plus élevé sur le littoral et dans les grandes aires. Les trajets domicile-travail sont plus longs en périphérie des grandes aires. Ils s'allongent notamment pour les habitants des petites et moyennes aires.

Céline Galinier, Hervé Huart, Insee

La croissance démographique et le développement économique ont des effets sur le territoire : l'artificialisation des sols, qui engendre la perte de terres agricoles et la destruction d'habitats naturels, se développe et se concentre dans les grandes aires urbaines. Les prix de l'immobilier, quant à eux, sont plus importants dans les centres urbains et sur le littoral.

L'artificialisation des sols progresse, en particulier dans les couronnes des aires urbaines

En 2012, les surfaces agricoles, les forêts et les milieux semi-naturels recouvrent 95 % de la surface totale de l'ALPC.

L'espace disponible se situant surtout en dehors des pôles urbains, la croissance de la surface artificialisée est la plus élevée dans les autres communes multipolarisées et en couronne des grandes aires urbaines : +9,2 % et +8,0 % entre 2006 et 2012. Dans les couronnes des aires urbaines de Marmande, Dax, Agen ou Angoulême, la surface artificialisée s'est accrue de plus de 10 % sur la période. En 2012, en ALPC, la part de surface artificialisée n'est que de 4,2 % (figure 16), mais cette surface progresse de 5,4 % depuis 2006, un rythme de croissance plus rapide qu'en province.

La surface artificialisée se concentre dans les principales aires urbaines (61 % de la surface artificialisée totale). Le degré d'artificialisation varie cependant d'une aire urbaine à une autre (figure 17). De ce fait, les aires urbaines du littoral, telles que La Teste-de-Buch-Arcachon, Royan ou Bayonne présentent plus de 12 % de surface artificialisée alors que celles de Tulle ou Guéret en présentent moins de 4 %. Au sein de ces principales aires urbaines, le pôle urbain est la zone où l'artificialisation est la plus importante. Les pôles urbains de Mont-de-Marsan, La Rochelle, Limoges, Cognac ou Poitiers par exemple concentrent entre 40 % et 60 % de la surface artificialisée de l'aire urbaine, alors même qu'ils couvrent moins de 15 % de la surface totale de l'aire.

16 L'artificialisation des sols gagne du terrain : + 5,4 % en 6 ans en ALPC

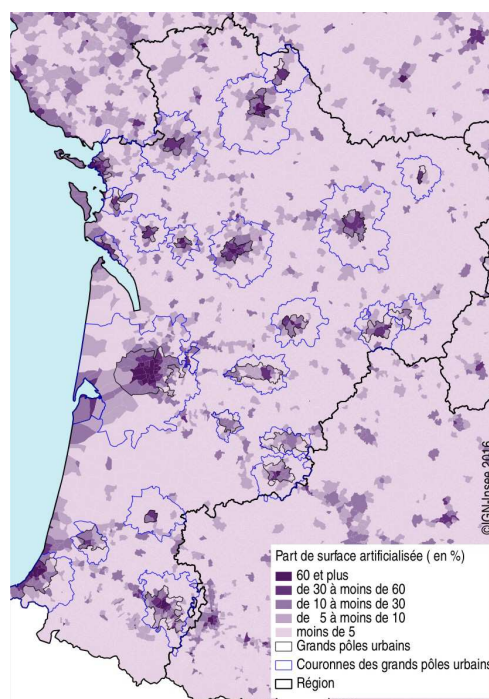
Artificialisation des sols par type d'espace

Type d'espace	Surface artificialisée		Répartition par type d'espace	
	Taux de croissance 2006-2012	Part en 2012	Surface artificialisée en 2012	Surface totale en 2012
Grands pôles urbains	+32	24,5	39,9	6,8
Couronnes des grands pôles urbains	+8,0	3,6	21,2	24,8
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	+6,6	3,0	3,5	5,0
Moyens pôles	+3,8	12,8	3,5	1,1
Couronnes des moyens pôles	+3,5	2,0	0,7	1,4
Petits pôles	+4,1	9,1	9,9	4,5
Couronnes des petits pôles	+3,8	1,4	0,6	1,7
Autres communes multipolarisées	+9,2	1,6	8,0	20,6
Communes isolées hors influence des pôles	+7,3	1,6	12,7	34,1
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	+5,4	4,2	100,0	100,0
Province	+3,3	5,2		

Source : SOeS, Corine Land Cover 2006 et 2012

17 Plus de 60 % de surface artificialisée pour Bordeaux et sa banlieue

Part de surface artificialisée par commune en ALPC en 2012



Source : SOeS, Corine Land Cover 2012

Un immobilier plus cher dans les aires urbaines et sur le littoral

Cette concentration de surface artificialisée dans les aires urbaines s'accompagne d'un prix de l'immobilier plus élevé. Sur l'ensemble de la région ALPC, le prix moyen au m² de l'achat d'une maison s'élève à 1 723 €. L'écart de prix selon le territoire est cependant très important : de 1 187 € en couronne des petits pôles à 2 127 € dans les grands pôles urbains.

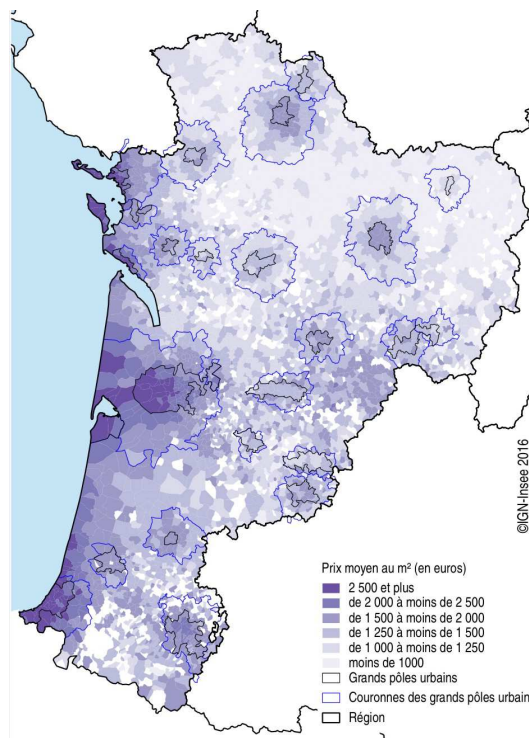
Les aires urbaines situées sur le littoral sont celles où le prix moyen au m² est le plus élevé (figure 18) : en tête, celles de La Flotte et l'Ars-en-Ré affichent un prix moyen supérieur à 3 900 € le m². Bordeaux, avec un prix moyen au m² de 2 423 €, est la première grande aire urbaine hors littoral, suivie par celles de Pau et de Dax (respectivement 1 907 € et 1 770 € le m² en moyenne). Dans les grandes aires urbaines de l'ALPC, le prix baisse en s'éloignant du pôle ; cet effet se poursuit au-delà de la limite périurbaine,

notamment dans le nord de l'ALPC. Quatre aires font néanmoins exception : les couronnes périurbaines des aires de Villeneuve-sur-Lot, Tulle, Rochefort et Bergerac ont un prix moyen au m² légèrement supérieur à celui du pôle urbain. La proximité avec le littoral, la qualité et les choix de vie favorisent l'inflation du prix de l'immobilier dans les communes de ces couronnes. En dehors des couronnes de ces quatre aires urbaines, seules les zones touristiques du littoral, de la Dordogne (autour de Sarlat-la-Canéda) et des Pyrénées-Atlantiques (à proximité de la station de Gourette) affichent un prix au m² équivalent à celui des grandes aires urbaines.

Cette attractivité des aires urbaines, facteur de hausse des prix immobiliers et de concentration de zones artificialisées, engendre un éloignement progressif de la population. Ce dernier se traduit en périphérie par la présence de populations aux revenus plus faibles que dans les pôles ; la part des familles y est également plus élevée. Enfin les déplacements domicile-travail s'allongent.

18 Plus de 3 500 € le m² pour une maison sur l'île de Ré

Prix moyen par m² d'une maison par commune en ALPC entre 2010 et 2014 (en euros)



Source : DGFIP, DVF 2010-2014 (téléchargement de janvier 2016), Observatoire NAFU (des espaces naturels, agricoles, forestiers et urbains)

19 Un niveau de vie plus important dans les grands aires urbaines

Revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie) en ALPC

Type d'espace	Répartition de la population des ménages fiscaux ordinaires (%)	1 ^{er} décile (D1) (€)	Niveau de vie médian (€)	9 ^e décile (D9) (€)	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté à 60 % (en %)
Grands pôles urbains	45	10 745	20 055	37 203	3,5	13,3
Couronnes des grands pôles urbains	21	11 974	20 106	33 509	2,8	9,7
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	4	10 825	18 698	31 862	2,9	13,5
Moyens pôles	3	10 787	18 724	33 245	3,1	13,7
Couronnes des moyens pôles	1	11 519	19 025	31 289	2,7	11,3
Petits pôles	7	10 402	18 268	32 273	3,1	15,3
Couronnes des petits pôles	1	10 921	18 608	31 426	2,9	13,3
Autres communes multipolarisées	9	10 568	18 237	31 023	2,9	14,6
Communes isolées hors influence des pôles	10	9 750	17 429	30 526	3,1	18,3
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	100	10 819	19 360	34 620	3,2	13,3

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

Des revenus plus faibles hors des aires urbaines, sauf sur le littoral

En 2012, en ALPC, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 19 360 €, l'autre moitié un niveau de vie supérieur à ce seuil (figure 19). Seuls les habitants des grands pôles et de leurs couronnes ont un niveau de vie médian plus élevé (20 055 € et 20 106 €). Au sein des grands pôles, les disparités de revenus sont cependant fortes.

En effet, le coût de la vie est important, notamment en matière d'immobilier, mais les logements sociaux sont également nombreux. La population de la ville-centre a souvent un revenu disponible médian plus faible que celui des habitants de la banlieue (figure 20). Dans les couronnes, les disparités sont moins marquées ; les communes limitrophes au pôle urbain ont néanmoins un revenu disponible plus important que celles en limite de l'aire. Dans les moyens et petits pôles, le constat est le même, même si le niveau de vie médian est moins important que dans les grandes aires urbaines. Le reste du territoire présente le même maillage : plus l'on s'éloigne des aires, plus le revenu disponible diminue, à l'exception notable des communes situées sur le littoral.

Dans la région, les 10 % de personnes les moins aisées ont un niveau de vie inférieur à 10 819 €, soit un montant 3,2 fois moins élevé que le revenu plancher des 10 % de personnes les plus aisées. Ces disparités sont encore plus marquées dans les grands pôles (3,5) mais plus faibles dans les couronnes.

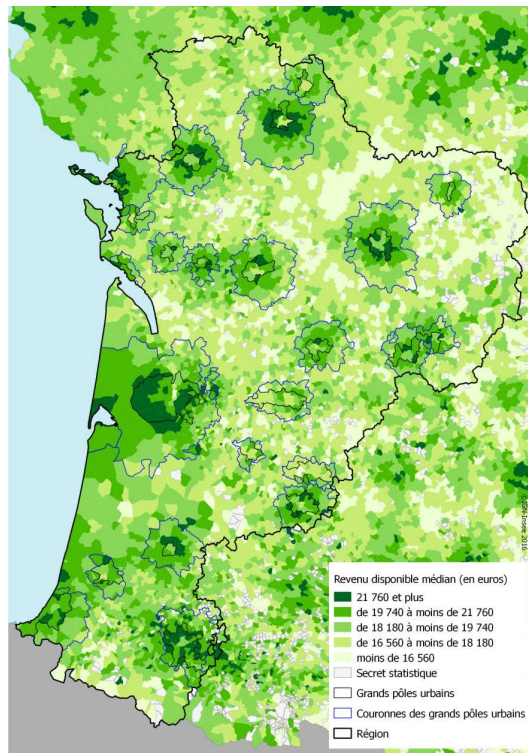
Davantage de couples avec enfant(s) en couronne des grandes aires urbaines

Croissance démographique et prix de l'immobilier influent sur le choix de résidence des familles. Près de 2,64 millions de ménages résident en ALPC en 2012. Parmi eux, 855 500 sont des familles avec enfant(s), dont un quart sont des familles monoparentales.

À proximité des principaux services liés à l'enfance, les familles s'installent quasi uniquement dans les aires urbaines : en ALPC, elles sont 90 % à y vivre. Alors que les familles monoparentales s'installent plus dans le pôle urbain, les couples avec enfant résident davantage en périphérie (figure 21). Ainsi, plus on s'éloigne de la ville-centre, plus la part de couples avec enfant(s) est importante. Parmi les grandes aires urbaines de l'ALPC, l'aire de Bordeaux détient la part de couples avec enfant la plus importante (43 % contre 38 % dans les autres grandes aires urbaines). À l'inverse, la part des couples sans enfant est plus élevée dans l'aire urbaine de Royan que dans les autres grandes aires (62 % contre 46 %) : en effet, 39 % des ménages de l'aire urbaine de Royan ont plus de 65 ans.

20 Un niveau de vie plus élevé sur le littoral

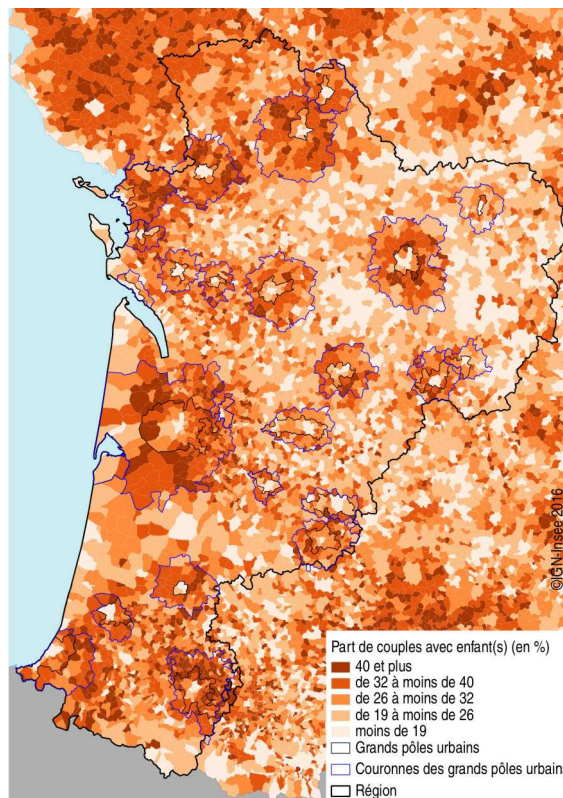
Revenu disponible médian en 2012 par unité de consommation



Source : Insee, DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2012

21 Les couples avec enfant(s) dans les villes-centres en ALPC : moins d'un ménage sur cinq

Part de ménages dont la famille principale est un couple avec enfant(s) en 2012



Source : Insee, Recensement de la population 2012

Des distances domicile-travail plus longues pour les habitants en périphérie des aires urbaines

La population progresse plus vite dans les couronnes des aires urbaines tandis que l'emploi reste concentré dans leurs pôles. Dès lors, les déplacements domicile-travail se font plus importants.

En 2012, en moyenne, 7 habitants sur 10 d'un pôle vivent et travaillent dans le pôle. À l'inverse, seulement 3 habitants sur 10 des couronnes de l'ensemble des aires vivent et travaillent dans ces couronnes (figure 22).

La concentration de l'emploi dans les pôles entraîne des déplacements. Dans les grandes aires urbaines, plus on s'éloigne du pôle, plus la distance domicile-travail augmente : ce sont les habitants des communes multipolarisées des grands pôles qui effectuent le plus long trajet (la moitié des habitants parcourent plus de 18 kilomètres), devant les habitants des couronnes des grands pôles (16 km).

Ainsi, les habitants de communes à l'extrême sud de l'aire urbaine de Bordeaux, de même que ceux de quelques communes autour de l'aire urbaine de Limoges, ont les déplacements domicile-travail les plus importants (médiane comprise entre 60 km et 75 km) (figure 23).

L'éloignement entre les lieux de résidence et de travail s'explique également par le grand nombre de couples dont les deux personnes travaillent et dont les emplois sont distants de plus de 30 kilomètres (124 500 couples sur les 641 500 habitant l'ALPC). Depuis 2007, cette situation devient plus fréquente (+ 12 % contre + 10 % en France).

Dans les petites et moyennes aires, les habitants du pôle effectuent un trajet plus long que ceux de la couronne. En effet, 86 % des habitants des couronnes vont travailler soit dans le pôle (50 %), soit en couronne (36 %). Les habitants des pôles travaillent dans le pôle (59 %), mais très peu dans la couronne (1 %). En revanche, ils sont relativement plus nombreux à travailler dans une autre aire et notamment dans les grandes. Dans ces petites et moyennes aires, les couples biactifs distants sont ainsi nombreux.

Depuis 1968, les distances domicile-travail ne cessent de croître, quel que soit le territoire. Néanmoins, la distance a le plus augmenté dans les moyens et petits pôles : en moyenne, respectivement 2,5 % et 1,6 % de plus par an.

Corrélée à des déplacements de plus en plus longs, l'utilisation de la voiture s'accroît, posant par là même la question de la réduction d'émissions de CO₂ par navetteur. ■

22 De plus longs trajets pour les habitants en périphérie des grands pôles urbains

Déplacements domicile-travail en 2012 par type d'espace

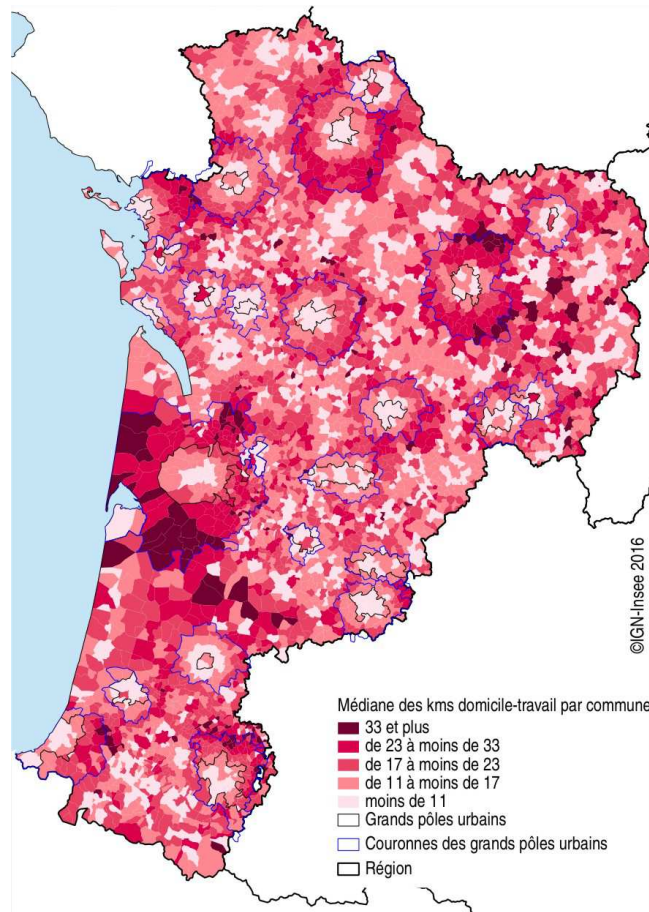
Type d'espace	Actifs occupés au lieu de résidence	Part des actifs occupés au lieu de résidence (%)		Distance domicile-travail	
		Travaillant dans le territoire	Travaillant en dehors du territoire	Distance médiane (km)	Évolution annuelle moyenne 1968-2012 (%)
Grands pôles urbains	1 072 400	89,1	10,9	9,6	+ 0,8
Couronnes des grands pôles urbains	511 700	33,9	66,1	16,4	+ 0,6
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	89 800	34,6	65,4	18,0	+ 0,7
Moyens pôles	65 600	63,3	36,7	15,6	+ 2,5
Couronnes des moyens pôles	17 600	26,4	73,6	9,3	+ 0,3
Petits pôles	145 800	59,6	40,4	17,6	+ 1,6
Couronnes des petits pôles	13 700	21,9	78,1	7,5	+ 0,5
Autres communes multipolarisées	195 900	35,9	64,1	15,3	+ 1,0
Communes isolées hors influence des pôles	222 100	63,4	36,6	16,4	+ 0,9

Lecture : 1 072 400 actifs occupés habitent dans un grand pôle urbain de l'ALPC. Parmi eux, 89,1 % travaillent dans le grand pôle et 0,9 % travaillent en dehors du grand pôle. La distance domicile-travail médiane est de 9,6 kilomètres, ce qui représente une croissance annuelle moyenne de 0,8 % entre 1968 et 2012.

Source : Insee, Recensements de la population

23 Sud de l'aire urbaine de Bordeaux, nord de celle de Limoges : les habitants font plus de 30 kilomètres pour se rendre à leur travail

Distance médiane (en kilomètres) pour se rendre au travail en 2012 en ALPC



Note : à distance équivalente, les trajets peuvent prendre plus de temps selon la topographie.

Champ : personnes ne travaillant pas dans la commune où elles résident et dont le déplacement domicile-travail n'excède pas 100 kilomètres.

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Parc de logements et dynamique de construction

La région ALPC compte en 2012 presque 3,3 millions de logements. Tous statuts d'occupation confondus, maisons et appartements ont augmenté d'un tiers depuis 1990 (32,5 %) et de 36,6 % au sein des grandes aires urbaines. Dans le même temps, la population régionale n'a progressé que de 13,6 %. La baisse tendancielle du nombre d'occupants par résidence principale et les phénomènes de décohabitation expliquent pour une large part ce différentiel d'évolution.

Les maisons individuelles restent majoritaires dans les grandes aires urbaines, et très nettement dans leurs couronnes (*figure 24*). Dans les pôles, la répartition avec les appartements tend à s'équilibrer, mais le parc bâti diffère sensiblement selon la localisation : on dénombre moins d'un quart d'appartements dans les pôles de Villeneuve-sur-Lot, Bergerac ou Marmande, et plus de 60 % dans ceux de Limoges ou Bayonne. Entre 1990 et 2012, la part des appartements s'est accrue de manière notable dans les pôles de La Rochelle, Libourne et Bayonne. À l'inverse, elle a régressé à Pau et à Tulle.

24 La maison individuelle plébiscitée

Nombre de logements, part des maisons et appartements et leurs évolutions

Type d'espace	Nombre total de logements en 2012	Maisons		Appartements		Part des résidences secondaires* en 2012	Part des logements vacants en 2012
		Part en 2012	Évolution 1990-2012	Part en 2012	Évolution 1990-2012		
Grandes aires urbaines	2 069 900	62,6	31,7	36,8	52,1	7,8	7,3
<i>dont couronnes des grandes aires</i>	572 400	91,6	39,9	7,7	162,2	9,6	7,1
<i>dont grands pôles</i>	1 497 500	51,5	26,6	47,9	48,3	7,1	7,3
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	3 298 300	71,4	27,3	27,8	57,0	11,9	8,1

* : y compris les logements occasionnels

Note : Le total des pourcentages des maisons et appartements n'est pas toujours égal à 100 en raison de la catégorie "autres logements", non reprise dans le tableau.

Source : Insee, Recensements de la population 1990 (exploitation exhaustive) et 2012 (exploitation principale)

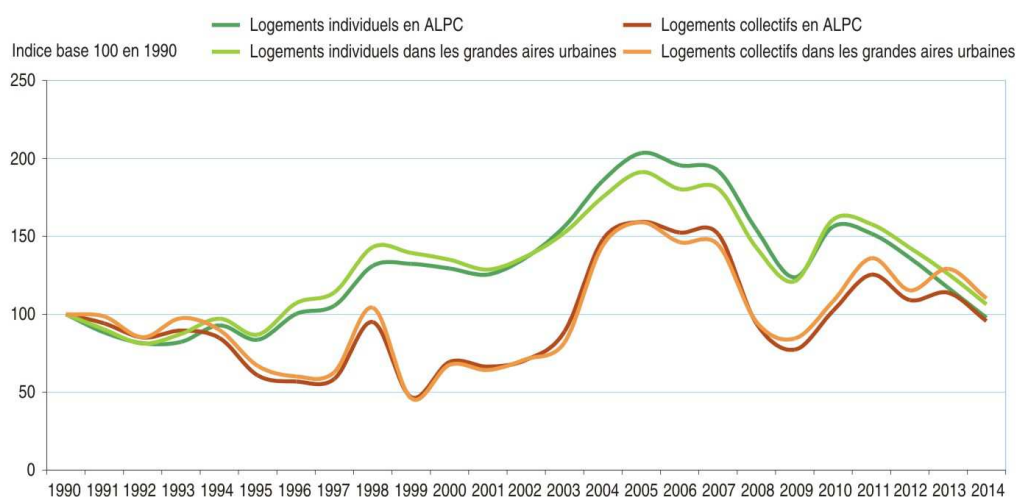
Les attraits touristiques de l'ALPC expliquent la part significative des résidences secondaires dans le parc de logements. Même si elle y est moins marquée, cette caractéristique concerne aussi les grandes aires urbaines, notamment sur le littoral : Bayonne, La Teste-de-Buch-Arcachon et surtout Royan, dont le pôle abrite 55 % de résidences secondaires. D'autres aires présentent un profil moins touristique avec de faibles proportions de résidences secondaires : Marmande (1,7 %), Mont-de-Marsan et Pau (2,0 %) et Libourne (2,1 %).

Enfin, si la part des logements vacants en ALPC est restée stable entre 1990 et 2012, leur nombre a augmenté d'environ un tiers. Cette progression est plus marquée dans les grandes aires urbaines (+ 36 %). Répandu dans les centres urbains, le phénomène des logements inoccupés affecte davantage les pôles que les couronnes. Dans les aires urbaines de Pau, Agen, Bergerac, Brive-la-Gaillarde, Libourne, Châtelleraut, Villeneuve-sur-Lot, Guéret et Tulle, plus d'un logement sur dix est vacant.

Entre 2003 et 2012, presque 50 000 logements neufs sont construits en moyenne chaque année en ALPC. Après un pic au milieu des années 2000 avec plus de 60 000 logements annuels, le nombre de mises en chantier diminue régulièrement depuis 2011 pour s'établir à 35 000 en 2014 et retrouver le niveau du début des années 1990 (*figure 25*). Longtemps majoritaires en volume dans les grandes aires urbaines, les maisons individuelles en construction cèdent le pas, depuis 2013, à l'habitat collectif.

25 2005, pic de la construction neuve en ALPC

Construction de logements individuels et collectifs en ALPC



Source : Sit@del, SOeS

Les dynamiques d'emploi et le phénomène de « métropolisation »

Le vaste territoire de l'ALPC est composé de 33 zones d'emploi présentant des caractéristiques variables en matière de taille, d'orientation économique et de dynamique de l'emploi. Si les fonctions métropolitaines supérieures sont très présentes dans sept zones d'emploi, d'autres territoires montrent des signes de métropolisation, en périphérie des grands pôles urbains ou sur le littoral atlantique. Les liens reliant les sièges des entreprises avec leurs établissements permettent de qualifier le rayonnement et la dépendance des territoires.

Hervé Huart, Stéphane Levasseur, Insee

Le phénomène de « métropolisation » étudié ici se différencie de la notion de métropole, définie par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam), qui s'appuie principalement sur des critères de nombre d'habitants. « Au 1^{er} janvier 2015, sont transformés par décret en une métropole les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre qui forment, à la date de la création de la métropole, un ensemble de plus de 400 000 habitants dans une aire urbaine de plus de 650 000 habitants ». « Peuvent obtenir par décret le statut de métropole, à leur demande :

- les EPCI à fiscalité propre qui forment un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre desquels se trouve le chef-lieu de région ;
- les EPCI centres d'une zone d'emplois de plus de 400 000 habitants [...] et qui exerçaient certaines compétences en lieu et place des communes, les compétences obligatoires d'une métropole à la date de l'entrée en vigueur de la loi ».

La métropole bordelaise, Bordeaux Métropole – 28 communes, 750 000 habitants dans une aire urbaine de 1 178 000 – est la seule en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) à satisfaire à ces critères.

Sans rapprochements, les communautés d'agglomération (CA) présentes en ALPC sont loin des seuils prévus par la loi :

CA Limoges Métropole : 207 000 habitants dans une zone d'emploi de 376 000.

CA La Rochelle : 163 000 habitants dans une zone d'emploi de 237 000.

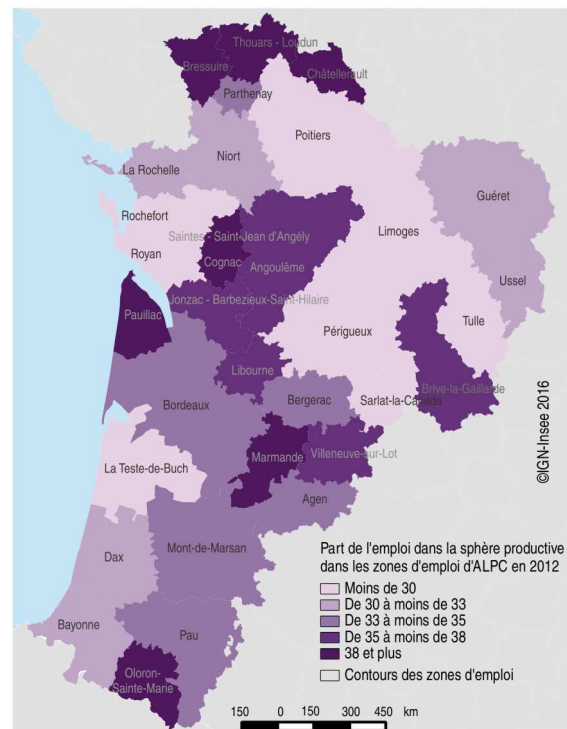
CA Pau-Pyrénées : 146 000 habitants dans une zone d'emploi de 340 000.

CA Grand Poitiers : 139 000 habitants dans une zone d'emploi de 331 000.

CA Côte Basque-Adour : 125 000 habitants dans une zone d'emploi de 322 000.

26 Un tiers des emplois dans la sphère productive

Part des emplois de la sphère productive dans l'emploi total des zones d'emploi d'ALPC en 2012



Champ : zones d'emploi d'ALPC dans leur intégralité, y compris communes de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
Source : Insee, Recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

Le phénomène de métropolisation se différencie également de la notion de pôle métropolitain, qui fait référence aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants, dont l'un comporte plus de 100 000 habitants (ou 50 000 habitants lorsqu'il est limitrophe d'un État étranger).

À l'opposé, la notion de « métropolisation » fait référence à une dynamique, qui prend davantage en compte l'activité économique et les emplois. De nombreuses définitions existent pour ce phénomène, reflétant diverses approches (économie, géographie,

urbanisme, écologie...) et différents courants de pensée.

Selon l'économiste Claude Lacour, la métropolisation est « l'ensemble des processus qui privilégient les grandes dimensions urbaines marquées par les transformations du système productif, appréhendé au niveau international et mondial. Elle conduit à des organisations et à des recompositions territoriales nouvelles, tant au plan interne des ensembles urbains concernés que sur celui de leurs relations externes ».

Selon l'ex-Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar, devenue

CGET), la métropolisation « se caractérise par l'accroissement du poids des grandes villes dans la répartition de certaines fonctions ». Elle se traduit par « la polarisation, la hiérarchisation, la spécialisation et la mise en réseaux (connectivité, coopérations). Ces pôles animent une communauté de territoires qui font système dans l'espace mondial à une échelle locale, interrégionale et internationale ».

Dans la présente analyse, le phénomène de « métropolisation » étudié est assez proche de la définition de la Datar et est défini par des éléments classiques présents dans de nombreux travaux : la concentration de fonctions supérieures, la dynamique d'emploi, le développement de pôles secondaires, des flux importants et l'animation d'un réseau de territoires. Ces éléments seront analysés successivement.

33 zones d'emploi en ALPC

La région ALPC est composée de 33 zones d'emploi (*définitions*) (*figure 26*) de taille variable. Ainsi, la zone d'emploi de Bordeaux structure fortement la région, avec 21 % de la population et 23 % des emplois.

Ensuite, celles de Poitiers, Limoges, Pau, Bayonne et Angoulême ont un poids moindre avec chacune entre 5 % et 6 % des habitants et des emplois.

Si un tiers des emplois régionaux relève en 2012 de la sphère productive (*définitions*), celle-ci est relativement plus implantée dans sept zones d'emploi : Bressuire, Cognac, Thouars-Loudun, Châtellerault, Pauillac, Marmande et Oloron-Sainte-Marie. Hormis à Marmande, les activités de cette sphère étaient déjà surreprésentées en 1982, avec en outre la zone d'emploi de Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire.

Fonctions métropolitaines : très présentes à Bordeaux et dans six autres zones d'emploi

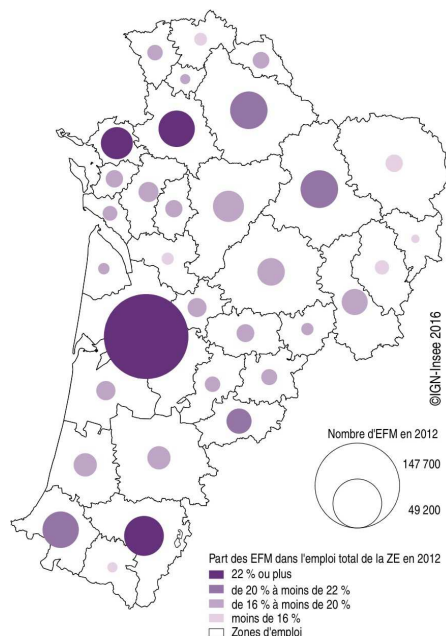
La notion de « fonctions supérieures » peut être appréhendée grâce aux quinze fonctions définies à partir des professions (*définitions*) et notamment les cinq fonctions dites « métropolitaines », plus spécifiquement présentes dans les grandes aires urbaines. Il s'agit des fonctions commerce interentreprises, conception-recherche, culture-loisirs, gestion et prestations intellectuelles.

L'importance de ces fonctions métropolitaines dans certains territoires et le dynamisme de ces emplois illustrent le phénomène de « métropolisation » à l'œuvre. Dans la région, 21 % des emplois relèvent des fonctions métropolitaines (22 % en France de province). Ces emplois sont très présents dans sept zones d'emploi : Niort (28 % des emplois), Bordeaux (27 %) et Pau (24 %) et, dans une moindre mesure, La Rochelle (22 %), Poitiers, Bayonne et Agen (21 %) (*figure 27*). Moins représentés dans les 26 autres zones d'emploi, ils sont cependant nombreux dans d'autres territoires structurants, tels que Limoges et Angoulême. Dans les zones d'emploi situées sur le littoral (hors celle de Bordeaux), ces emplois sont moins présents, à l'exception notable de Bayonne et La Rochelle.

De 1982 à 2012, les emplois des fonctions métropolitaines se sont développés (+ 1,9 % par an) plus vite que l'emploi total (+ 0,7 % par an). L'évolution est forte dans les zones d'emploi comptant le plus d'emplois (*figure 28*), mais également dans d'autres de moindre taille (Bressuire, Sarlat-la-Canéda), notamment sur le littoral (Pauillac, Rochefort).

27 Des emplois des fonctions métropolitaines très présents dans sept zones d'emploi

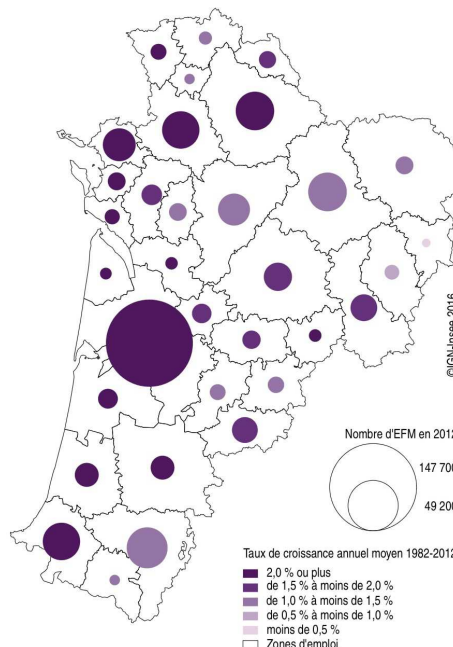
Nombre d'emplois des fonctions métropolitaines par zone d'emploi d'ALPC et part dans l'emploi total de la zone d'emploi en 2012



Note : EFM : emplois des fonctions métropolitaines, ZE : zone d'emploi.
Lecture : 147 700 emplois des fonctions métropolitaines sont localisés dans la zone d'emploi de Bordeaux en 2012. Cela représente 27 % des emplois totaux de ce territoire.
Source : Insee, Recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

28 Les fonctions métropolitaines se développent dans les grandes zones d'emploi et sur le littoral

Nombre d'emplois des fonctions métropolitaines par zone d'emploi d'ALPC en 2012 et évolution 1982-2012



Note : EFM : emplois des fonctions métropolitaines.
Lecture : 147 700 emplois des fonctions métropolitaines sont localisés dans la zone d'emploi de Bordeaux en 2012, en hausse annuelle moyenne de 2,2 % depuis 1982.
Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

Ces évolutions montrent une dynamique de métropolisation en cours, dans des territoires indépendamment de leur taille.

La zone d'emploi de Bordeaux concentre une grande partie (30 %) des emplois des fonctions métropolitaines en ALPC. Les cinq fonctions métropolitaines y sont sur-représentées, mais surtout les prestations intellectuelles, la conception-recherche (en lien avec l'aéronautique) et le commerce interentreprises. Pour ces deux dernières, la spécialisation est moins prononcée qu'en 1982 car ces fonctions ont pris de l'importance dans le reste de la région.

Les zones d'emploi de Niort et Pau sont spécialisées dans la conception recherche, un phénomène nouveau pour Niort (par rapport à 1982) qui s'explique par l'importance accrue du développement informatique et de la recherche. Niort est également spécialisée dans la fonction gestion, en raison de la présence conséquente des mutuelles d'assurance.

La zone d'emploi de Bayonne est plus tournée vers la fonction culture-loisirs, en lien avec l'attrait touristique. Celles de Poitiers, La Rochelle et Agen ne font pas apparaître de forte spécialisation dans une des fonctions métropolitaines. En revanche, la fonction conception-recherche est très peu présente à Agen.

Dynamisme territorial de l'emploi

Dans les 26 autres zones d'emploi, l'emploi total progresse surtout dans les zones littorales, mais à un degré moindre dans de nombreux autres territoires (*figure 29*).

Sur le littoral, l'emploi progresse dans des fonctions résidentielles et touristiques, en lien avec la croissance démographique et l'importance du tourisme. Cependant la croissance de l'emploi y est également plus forte qu'en ALPC dans la conception-recherche ou le commerce interentreprises.

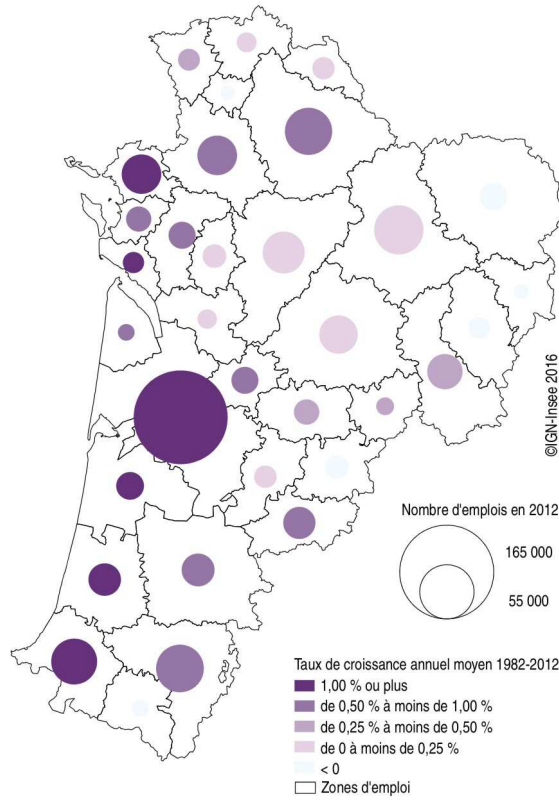
En revanche, l'emploi stagne ou baisse dans des zones au nord-est et au centre de la région. Dans les zones d'emploi de Guéret, Parthenay ou Tulle, l'emploi diminue dans les fonctions comptant le plus d'emplois : c'est en particulier le cas pour la fonction agriculture, dont la baisse (environ - 4 % par an) est plus forte dans ces zones qu'au niveau régional (- 2,9 %). Pour cette fonction agriculture, la baisse est également forte à Sarlat-la-Canéda. Or l'agriculture a une place importante dans la région. Ainsi, près de la moitié des zones d'emploi ont une spécificité (*définitions*) dans cette fonction (*figure 30*), parfois liée à l'importance de la viticulture et d'autres types de culture ou de l'élevage. Dans ces

territoires, la spécificité est très forte (indicateur souvent au-delà de 1,6 et jusqu'à 2,8).

Huit zones d'emploi ont une spécificité dans la fonction de fabrication, dont cinq pour lesquelles l'agriculture était également une spécificité. Ces croisements permettent de différencier des territoires plus productifs, par rapport à des territoires plus résidentiels. Ainsi, trois zones d'emploi (Royan, Sarlat-la-Canéda et La Teste-de-Buch) ont une spécificité dans 2 des 3 fonctions liées aux habitants et aux touristes (services de proximité, distribution ou culture-loisirs). On pourrait ajouter celle de Bayonne, spécialisée dans la culture et les loisirs, mais qui a un positionnement moyen dans la quasi-totalité des autres fonctions. Ce positionnement moyen est une caractéristique classique des plus grandes zones d'emploi, telles que Limoges ou Poitiers, dont l'emploi est réparti entre les fonctions métropolitaines, la distribution, la fabrication, les services de proximité... Bordeaux est également dans une situation moyenne, hormis dans les fonctions métropolitaines.

29 L'emploi progresse significativement sur le littoral, mais également dans de nombreuses autres zones d'emploi

Nombre d'emplois par zone d'emploi d'ALPC en 2012 et évolution 1982-2012

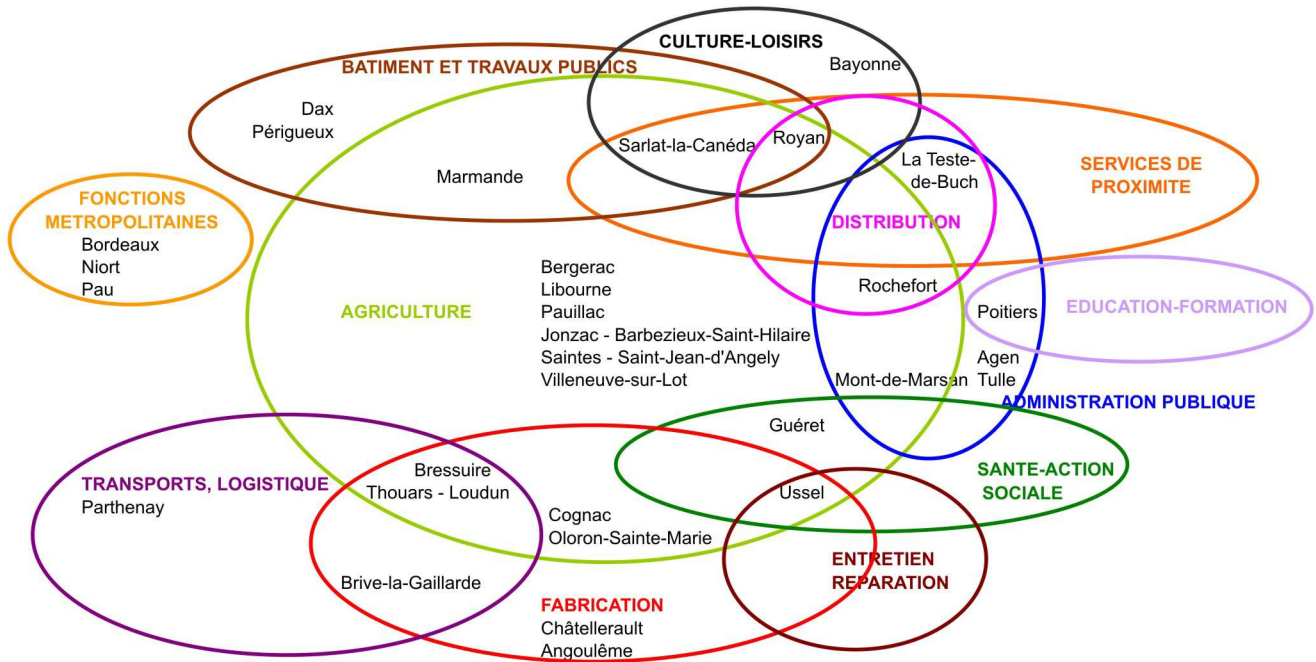


Lecture : 537 500 emplois sont localisés dans la zone d'emploi de Bordeaux en 2012, en hausse annuelle moyenne de 1,2 % depuis 1982.

Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

30 Les zones d'emploi d'ALPC ont des positionnements très différents

Schéma des spécificités des zones d'emploi d'ALPC en matière de fonctions en 2012



Note : pour ce graphique, le seuil de 1,2 a été retenu. À ce seuil, il n'apparaît pas de spécificité pour Limoges et La Rochelle.

Lecture : les fonctions « Agriculture », « Bâtiment et travaux publics », « Culture-loisirs » et « Services de proximité » sont surreprésentées dans la zone d'emploi de Sarlat-la-Canéda par rapport à leur poids dans l'emploi total de la région.

Source : Insee, Recensement de la population 2012

Une dynamique également locale au sein des zones d'emploi

Au sein des zones d'emploi, la dynamique de métropolisation ne se manifeste pas seulement dans les plus grandes communes (figure 31). D'une part, les communes en périphérie proche des grandes villes bénéficient de leur dynamisme, telle Bessines (Deux-Sèvres), où de nombreux emplois ont été créés dans la fonction gestion, en lien avec les activités financières et d'assurance très présentes à Niort. Ces territoires en périphérie offrent notamment une plus grande disponibilité foncière, avec un coût moindre. La croissance de l'emploi y est parfois plus forte que dans la commune principale. D'autre part, le dynamisme de communes plus éloignées peut s'expliquer par le développement d'activités spécifiques, ce qui est le cas de Civaux (Vienne), qui a accueilli une centrale nucléaire (mise en service en 1997).

Enfin, ces évolutions peuvent résulter de la concentration d'acteurs autour d'une thématique ; telle l'agropole d'Estillac (Lot-et-Garonne), situé en outre dans une zone d'emploi où les fonctions métropolitaines sont moins présentes.

Des pôles secondaires en relais des pôles principaux

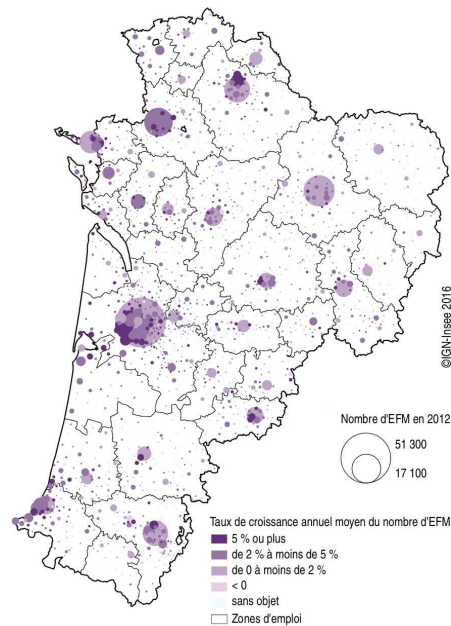
Au-delà de la croissance des emplois des fonctions métropolitaines dans certaines communes, et plus généralement de l'emploi total, il est intéressant d'analyser la structuration des zones d'emploi. Sont-elles soit monocentriques avec un pôle principal qui centralise l'emploi et la dynamique d'emploi, soit polycentriques avec plusieurs pôles principaux, soit structurées en un pôle principal et des pôles secondaires, qui servent de relais et ont un rayonnement plus local ?

Le ratio du nombre d'emplois au lieu de travail pour un actif en emploi au lieu de résidence permet de visualiser les communes sensiblement plus « employeuses » (1,2 emploi ou plus) que « résidentielles ». Ces communes plus « employeuses » seront qualifiées de pôle. Il faut en outre relativiser ce ratio par le nombre d'emplois (au lieu de travail), afin de faire ressortir les communes ayant un réel pouvoir structurant sur la zone, grâce à leur taille.

Chaque zone d'emploi comporte plusieurs « pôles » (figure 32). On retrouve évidemment les plus grandes communes accompagnées souvent de certaines communes proches, comme Mérignac à proximité de Bordeaux, La Couronne à côté d'Angoulême, Chasseneuil-du-Poitou

31 Un développement des emplois des fonctions métropolitaines en périphérie des grandes communes, mais ponctuellement dans des communes plus éloignées

Nombre d'emplois des fonctions métropolitaines par commune d'ALPC en 2012 et évolution 1982-2012



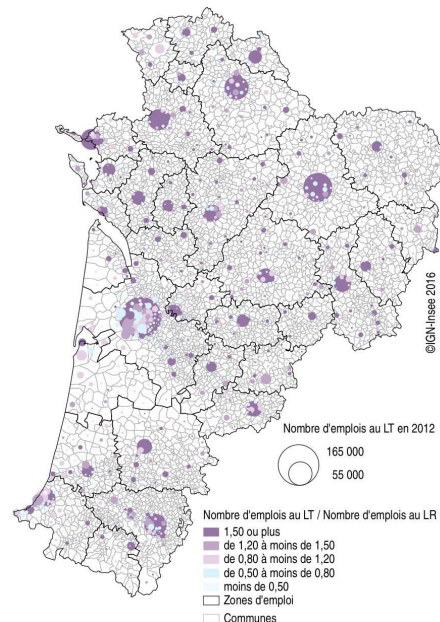
Note : EFM : emplois des fonctions métropolitaines.

Lecture : 51 300 emplois des fonctions métropolitaines sont localisés dans la commune de Bordeaux en 2012, en hausse annuelle moyenne de 0,7 % depuis 1982.

Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail)

32 Un grand nombre de « pôles » structurent les zones d'emploi

Nombre d'emplois par commune d'ALPC et ratio du nombre d'emplois au lieu de travail sur le nombre d'emplois au lieu de résidence en 2012



Note : LT : lieu de travail, LR : lieu de résidence.

Lecture : 165 000 emplois sont comptabilisés dans la commune de Bordeaux en 2012, alors que 102 500 habitants de la commune de Bordeaux ont un emploi (à Bordeaux ou ailleurs). Il en résulte un ratio de 1,61 emploi au lieu de travail pour 1 emploi au lieu de résidence.

Source : Insee, Recensement de la population 2012 (exploitation complémentaire au lieu de travail et au lieu de résidence)

pour Poitiers ou Lescar, dans l'agglomération de Pau. Ces pôles en périphérie proche font système avec le pôle principal. Certains sont spécialisés dans des fonctions complémentaires de celles du pôle. Ainsi Mérignac accueille des activités (et donc des fonctions) consommatrices d'espace (logistique-transport, commerce de gros, industries...), dont la présence à Bordeaux coûterait très cher en foncier.

En revanche, un grand nombre de pôles de taille moyenne, que l'on nommera « secondaires », sont à distance du pôle principal de la zone d'emploi. Ces pôles secondaires sont souvent spécialisés dans des fonctions différentes du pôle principal, parfois là aussi pour des raisons de coût du foncier (fabrication, transport-logistique), d'aménagement du territoire (sous-préfectures) et/ou historiques. Ainsi la commune de Saint-Maixent-l'École est spécialisée dans la fonction administration publique, notamment en raison de la

présence de l'École nationale des sous-officiers d'active.

La distance peut signifier une relative indépendance par rapport au pôle principal et un rayonnement local, notamment sur les communes alentour qui hébergent des actifs travaillant dans ce pôle secondaire. Cependant, ces pôles secondaires sont souvent de taille relativement modeste par rapport au pôle principal et leur dynamique d'emploi sur trente ans est très variable, en partie liée à celle de la zone dans son ensemble.

Les flux, comme approche du fonctionnement des territoires

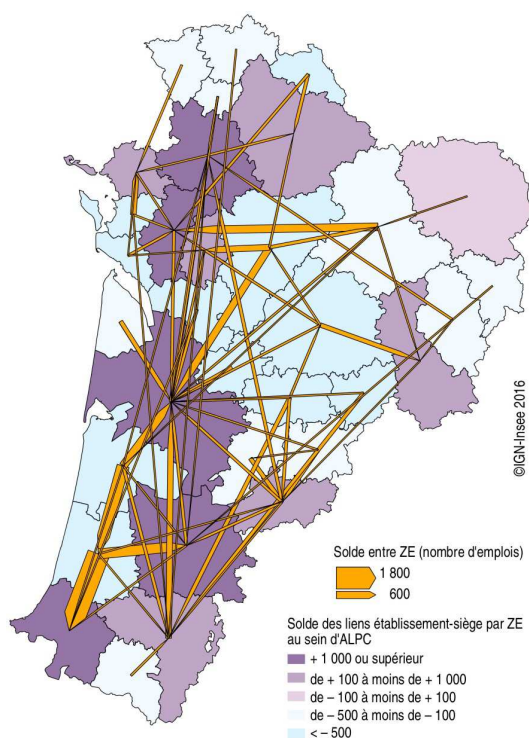
L'analyse de flux permet d'approcher le fonctionnement d'un territoire, en visualisant les liens entre les différentes parties de ce territoire. Ainsi, l'analyse des coopérations scientifiques ou des échanges de données ou des flux de matières premières pourraient permettre de visualiser les réseaux entre communes de

la région. Malheureusement, ces flux ne sont pas toujours mesurables ou mesurés et rarement disponibles de manière exhaustive.

Les liens établissement - siège (*définitions*) permettent d'aborder, d'une part, la dépendance des territoires à des centres de décision extérieurs et, d'autre part, le rayonnement des territoires (grâce aux sièges présents). Globalement, la dépendance (en matière d'emplois) des établissements d'ALPC à des sièges localisés en France de province (France métropolitaine hors zones d'emploi d'Île-de-France) est plus forte que le rayonnement des sièges implantés en ALPC sur des établissements de France de province. Le déséquilibre est notamment important avec de grandes zones d'emploi, telles que Lille-Roubaix-Tourcoing, Lyon, Marseille, Rennes, Strasbourg, Orléans ou Nantes. Par contre, les liens sont plutôt à l'avantage de l'ALPC avec les zones d'emploi situées au sud (Tarbes, Auch, Montpellier, Toulouse).

33 Onze zones d'emploi « rayonnent » sur la région ALPC

Solde global des liens établissement-siège (couleur) et principaux soldes positifs (flèches) dans les zones d'emploi d'ALPC en 2010



Lecture : le solde entre les emplois d'établissements de l'ALPC dont le siège est dans la zone d'emploi de Dax et les emplois d'établissements de la zone d'emploi de Dax dont le siège est en ALPC est déficitaire d'environ 1 700 emplois (couleur bleue). On observe notamment un déficit de 1 800 emplois avec la zone d'emploi de Bayonne (ce qui est représenté par une flèche partant de la zone d'emploi de Dax et à destination de celle de Bayonne), de 800 avec celle de Mont-de-Marsan, mais un solde positif de 1 000 avec celle de La Teste-de-Buch.

Champ : les liens établissement-siège entre zones d'emploi d'ALPC. Ne sont représentés par des flèches que les soldes supérieurs à 100 emplois. Secteur marchand hors Défense.

Source : Insee, Clap-Lifi 2010

Pour onze zones d'emploi, les emplois (localisés en ALPC) relevant d'établissements dont le siège est dans la zone sont plus nombreux que les emplois de la zone dont le siège est situé dans le reste de l'ALPC. Cela signifie que dans ces territoires, le rayonnement des sièges est plus fort que la dépendance à des sièges localisés dans le reste de la région (*figure 33*). Ce constat concerne les principales zones d'emploi (Bordeaux, Bayonne, Niort, Pau, La Rochelle ou Poitiers) dont l'importance économique, le statut administratif, les infrastructures et l'image expliquent le rayonnement. Mais il existe également des zones de moindre taille, dont le rayonnement est plus localisé (Saintes-Saint-Jean-d'Angély ou Cognac).

Les flux sortants et entrants les plus conséquents concernent les principales zones d'emploi (Bordeaux, Niort, Pau, Limoges, Bayonne, Poitiers, La Rochelle, Brive-la-Gaillarde), qui structurent le fonctionnement de la région.

Pour les zones d'emploi limitrophes d'autres régions, les liens sont un peu moins tournés vers l'ALPC et un peu plus vers l'extérieur.

Les liens établissement - siège entre communes au sein d'une même zone d'emploi font très souvent apparaître des liens forts avec la commune principale (*figure 34*). C'est logique puisque la commune principale concentre une grande partie des emplois et que les sièges sociaux sont également très présents dans ce type de commune, pour bénéficier des infrastructures de transport et de communication.

Au final, des zones d'emploi aux trajectoires différentes

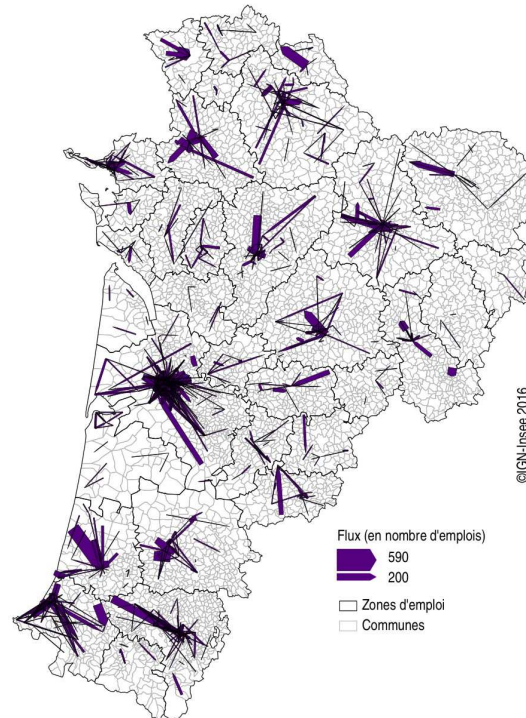
Les indicateurs clés calculés pour les 33 zones d'emploi d'ALPC (figure 35) rapprochent les chiffres de population et d'emploi ainsi que leur évolution sur trente ans. Ces indicateurs illustrent la

diversité des zones d'emploi de la région : certaines dans lesquelles la métropolisation est très présente (Agen, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Poitiers, Niort et Pau), d'autres en marge de ce phénomène mais qui sont toutefois dynamiques (notamment Dax, La Teste-de-Buch et Royan).

Ensuite, les dynamiques d'emploi sont moins favorables dans d'autres zones d'emploi (Guéret, Tulle, Ussel, Parthenay). Enfin, on trouve un grand nombre de zones d'emploi dans une situation intermédiaire. ■

34 Des liens forts avec le pôle de chacune des zones d'emploi

Principaux liens établissement – siège entre communes d'une même zone d'emploi d'ALPC en 2010



Lecture : Près de 450 emplois d'établissements implantés dans la commune de Bessines dépendent d'un siège social localisé dans la commune de Niort, ce qui est représenté par une flèche de grande taille partant de Bessines et à destination de celle de Niort.

Champ : les liens établissement-siège entre communes de la même zone d'emploi. Ne sont représentés que les flux supérieurs à 10 emplois. Secteur marchand hors Défense.

Source : Insee, Clap-Lifi 2010

35 Population, emploi, fonctions métropolitaines et emplois innovants des zones d'emploi

Indicateurs de métropolisation des 33 zones d'emploi d'ALPC

Zone d'emploi	Population 2012	TCAM (1) 1982-2012 (%)	Emplois au lieu de travail en 2012	TCAM (1) 1982-2012 (%)	Emplois des fonctions métropolitaines en 2012	TCAM (1) 1982-2012 (%)	Part des EFM (2) dans l'emploi total en 2012 (%)	Emplois dans les secteurs innovants en 2012	Part des secteurs innovants dans l'emploi total en 2012 (%)
Bordeaux	1 234 283	0,9	537 493	1,2	147 696	2,2	27	21 595	4,0
Limoges	375 869	0,2	148 089	0,1	29 223	1,1	20	2 492	1,7
Pau	340 145	0,5	138 709	0,6	32 680	1,4	24	3 884	2,8
Poitiers	331 262	0,6	136 028	0,9	29 047	2,1	21	3 717	2,7
Bayonne	321 874	0,9	128 657	1,4	27 301	2,6	21	2 535	2,0
Angoulême	277 392	0,2	107 415	0,2	19 982	1,1	19	1 572	1,5
Niort	221 700	0,4	96 044	0,7	27 292	2,2	28	2 494	2,6
La Rochelle	237 374	0,9	95 306	1,2	21 118	2,2	22	2 230	2,3
Périgueux	240 126	0,3	90 020	0,2	15 573	1,5	17	1 050	1,2
Brive-la-Gaillarde	189 112	0,2	76 163	0,4	13 994	1,5	18	1 461	1,9
Mont-de-Marsan	160 503	0,4	66 032	0,6	11 114	2,0	17	489	0,7
Dax	173 589	1,1	64 595	1,1	11 203	2,2	17	1 120	1,7
Agen	150 718	0,6	63 244	0,8	13 036	1,7	21	2 163	3,4
La Teste-de-Buch	143 956	1,4	47 087	1,4	7 669	2,8	16	536	1,1
Guéret	121 517	-0,5	45 320	-0,5	6 248	1,2	14	333	0,7
Saintes - Saint-Jean-d'Angély	120 935	0,5	44 869	0,6	8 267	1,7	18	574	1,3
Libourne	113 807	0,4	44 498	0,6	7 421	1,7	17	1 052	2,4
Bergerac	110 235	0,4	39 226	0,4	6 578	1,6	17	492	1,3
Rochefort	107 104	0,7	38 788	0,6	6 235	2,2	16	271	0,7
Cognac	81 516	0,0	34 300	0,2	6 116	1,2	18	151	0,4
Villeneuve-sur-Lot	97 387	0,1	32 774	0,0	5 260	1,2	16	173	0,5
Marmande	87 822	0,3	30 781	0,0	4 918	1,3	16	264	0,9
Châtelleraut	80 923	0,2	30 496	0,2	5 737	1,5	19	406	1,3
Bressuire	72 575	0,2	29 137	0,3	4 957	2,4	17	107	0,4
Tulle	70 530	-0,3	28 095	-0,3	4 262	0,8	15	269	1,0
Royan	88 633	1,0	27 613	1,0	4 485	2,1	16	126	0,5
Thouars - Loudun	65 314	-0,1	24 132	0,1	3 388	1,4	14	203	0,8
Jonzac - Barbezieux-Saint-Hilaire	66 983	0,1	22 951	0,1	3 042	2,1	13	95	0,4
Sarlat-la-Canéda	53 114	0,5	19 395	0,4	3 098	2,3	16	113	0,6
Pauillac	49 472	0,7	16 986	0,8	2 691	2,5	16	153	0,9
Oloron-Sainte-Marie	41 965	-0,1	16 477	0,0	2 146	1,0	13	86	0,5
Ussel	31 333	-0,5	13 188	-0,1	1 453	0,3	11	183	1,4
Parthenay	32 280	0,0	12 204	-0,1	2 109	1,1	17	60	0,5
Ensemble	5 891 348	0,5	2 346 110	0,7	495 337	1,9	21	52 447	2,2

Valeurs les plus élevées de la colonne
 Valeurs les moins élevées de la colonne

(1) : Taux de croissance annuel moyen

(2) : Emploi des fonctions métropolitaines

Champ : zones d'emploi d'ALPC dans leur intégralité, y compris communes de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Source : Insee, Recensements de la population 1982 et 2012

Définitions / Méthodologie

Espaces artificialisés :

Ils recouvrent les zones urbanisées (tissu urbain continu et discontinu), les zones industrielles et commerciales, les réseaux de transport, les mines, carrières, décharges et chantiers, ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Fonctions :

Les professions occupées par les actifs sont regroupées en quinze fonctions, certaines intervenant dans les différentes étapes de la production, d'autres plutôt tournées vers les services à la population. Les fonctions sont transversales par rapport aux secteurs d'activités. Ainsi, un ingénieur de recherche peut exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche ou dans une société de services. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Parmi ces quinze fonctions, cinq sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines, ce sont les fonctions métropolitaines : conception-recherche, prestations intellectuelles, commerce interentreprises, gestion et culture-loisirs.

Les dix autres fonctions sont : Agriculture et pêche, bâtiment-travaux publics, fabrication, transports-logistique, entretien-réparation, distribution, services de proximité, éducation-formation, santé-action sociale, administration publique.

Plus d'informations :

www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=analyse

Pour les indicateurs de spécificité, les regroupements sont les suivants :

Fonctions de production : Agriculture et pêche, Bâtiment-travaux publics, Fabrication.

Fonctions présentes : Administration publique, Distribution, Services de proximité, Éducation-formation, Santé-action sociale.

Fonctions métropolitaines : Conception-recherche, Prestations intellectuelles, Commerce interentreprises, Gestion, Culture-loisirs.

Fonctions transversales : Entretien-réparation, Transports-logistique.

Liens établissement – siège :

Si un établissement installé dans la zone d'emploi de Tulle et employant 100 personnes a son siège dans la zone d'emploi d'Ussel, on considère qu'il y a un flux de 100 de Tulle vers Ussel. Le solde de ces flux croisés illustre la dépendance et le rayonnement des territoires.

Niveau de vie :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Secteurs innovants :

Ces secteurs sont définis par un degré significatif d'innovation technologique mesuré notamment par leurs dépôts de brevets. Le périmètre retenu pour définir les secteurs technologiquement innovants s'inspire d'un ensemble de travaux d'analyse économique réalisés par l'Insee, la DGCIS (devenue DGE) et l'OCDE. Il inclut les secteurs d'activité liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux produits pharmaceutiques, aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux.

Spécialisation / indice de spécificité :

Pour analyser la spécialisation d'une zone, on utilise l'indice de spécificité. Il rapporte le poids d'une fonction dans l'emploi de la zone au poids de cette même fonction dans l'emploi de la région.

Ainsi, une zone sera dite spécialisée dans une fonction si l'indice est supérieur à 1 puisque cela signifie que l'emploi dans cette fonction est relativement plus représenté dans la zone que dans la région. Et inversement.

Sphère économique :

La partition de l'économie en deux sphères, présente et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Zonage en aires urbaines :

Le zonage en aires urbaines de 2010 permet d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire. Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles.

Une aire urbaine ou grande aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

On distingue ensuite les moyennes aires, dont le pôle urbain compte entre 5 000 et 10 000 emplois, et les petites aires (de 1 500 à 5 000 emplois).

Dans les espaces des aires, on distingue les pôles (composés d'une ou plusieurs villes-centres et de la banlieue) et les couronnes périurbaines.

Le zonage en aires urbaines 2010 est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

Zone d'emploi :

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Les zones d'emploi d'ALPC regroupent en moyenne 142 communes. Deux zones d'emploi sont à cheval avec la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées : celle de Mont-de-Marsan qui englobe une centaine de communes du Gers et celle de Brive-la-Gaillarde qui compte une centaine de communes du Lot.

En général, il y a un seul pôle dans la zone d'emploi, mais certaines zones d'emploi sont construites autour de plusieurs pôles. C'est notamment le cas dans les zones de Thouars-Loudun, Jonzac-Barbezieux-Saint-Hilaire.

Pour en savoir plus

- Baccaïni B., Sémécurbe F., « La croissance périurbaine depuis 45 ans - Extension et densification », *Insee Première* n° 1240, juin 2009
- Mouhali K., « Trente ans de développement urbain », *Le Quatre Pages Insee Aquitaine*, n° 147, octobre 2005
- « La France et ses territoires », *Insee Références*, Édition 2015, avril 2015
- « Le processus de métropolisation et l'urbain de demain », Certu, *collection Essentiel* n° 15, décembre 2013
- « Urbanisation et consommation de l'espace, une question de mesure », Commissariat général au développement durable - Service de l'observation et des statistiques, *La Revue du CGDD*, mars 2012

Coordination	Direction régionale de l'Insee Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes
Contribution	Ceser Nouvelle-Aquitaine (Conseil économique, social, environnemental régional)
Directrice de publication	Fabienne Le Hellaye
Rédacteur en chef	Jean Sebban
Auteurs	Adeline Béoutis (Insee) Céline Galinier (Insee) Hervé Huart (Insee) Stéphane Levasseur (Insee)
Mise en page	Valérie Michard
Secrétariat de rédaction	Mireille Dalla-Longa
Bureau de presse	Violette Filipowski 05 57 95 03 89

Copyright Insee 2016
Retrouver ce dossier sur le site www.insee.fr

Insee Dossier

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Dynamiques territoriales, métropolisation et réseaux en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

Vaste territoire peuplé de 5,8 millions d'habitants, la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) présente une grande variété de situations en matière de population, d'emploi, de profil économique. Quelles dynamiques territoriales traversent cette nouvelle grande région ? Quels effets produit l'attractivité démographique ? Quel profil métropolitain présente-t-elle ? La présente étude s'attache à répondre à ces différentes questions.

Dossier n° 3
Septembre 2016

ISSN : 2496-2686

Insee Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

5 rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :

Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :

Jean Sebban

Mise en page :

Valérie Michard

© Insee 2016



*Signature provisoire - le nom de la Région sera fixé par l'Assemblée en Conseil de l'Etat avant le 1^{er} octobre 2016 suite à l'avis du Conseil régional.

